



Enfance & Familles d'Adoption

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Crédits photographiques et illustrations

Couverture et pages 17 et 28 : copies d'écran de [la vidéo des 70 ans](#) ; illustrations « Léa », pages 6 et 28 : ©Candice Halgand.

© Enfance & Familles d'Adoption, 2024

Enfance & Familles d'Adoption
221, rue La Fayette 75010 Paris

Tél. : 01 40 05 57 70
secretariat.federation@adoptionefa.org
www.adoptionefa.org

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 : LA SYNTHÈSE

FÉDÉRATION ENFANCE & FAMILLES D'ADOPTION

SOMMAIRE

Suivant les trois axes
stratégiques prioritaires
2018-2023

Axe 1 : ADOPTION

Axe 2 : ENFANCE DÉLAISSÉE

Axe 3 : CONSOLIDATION DU
MOUVEMENT

221, rue La Fayette
75010 PARIS
01 40 05 57 70

Site internet : www.adoptionefa.org

Forum : <http://forum.adoptionefa.org>

Newsletter bimestrielle sur abonnement



<https://twitter.com/AdoptionEfa>



<https://www.instagram.com/enfancefamillesadoption>



<https://www.facebook.com/EnfanceFamillesDadoption>

70 ans d'existence
Association Loi 1901
Reconnue d'utilité publique (1984)
1200 bénévoles
89 associations départementales
93 départements couverts
(métropole et outre-mer)
5178 familles adhérentes au 31/12/2023
Organisme de formation professionnelle
N° 11 75 35 176 75 (DIRECCTE)
Et certifié QUALIOPi en 2023

Mouvement apolitique, non confessionnel, indépendant des pouvoirs politiques comme des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) et de tout organisme, quel qu'il soit.

EFA relaie la parole des familles adoptives, adoptés majeurs et candidats à l'adoption, auprès des pouvoirs publics, des travailleurs sociaux, du corps médical, de la Justice, de l'Éducation nationale, mais aussi des médias et du grand public. À ce titre, EFA participe à différentes instances départementales tels les conseils de famille des pupilles de l'État et, au niveau national, au Conseil national de l'adoption (CNA) et au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP), réunis au sein du GIP France Enfance Protégée.

EFA s'emploie à :

- ▶ Faire connaître et respecter les droits de l'enfant, en particulier son droit à avoir une famille, reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant.
- ▶ Participer au développement et à l'amélioration de l'adoption, pour les enfants français comme pour ceux de l'étranger.
- ▶ Défendre les intérêts moraux et matériels des adoptés et des adoptants.
- ▶ Accompagner les familles adoptives dans tout ce qui concerne l'adoption et ses implications, tant sur le plan juridique que moral et psychologique.
- ▶ Informer les candidats à l'adoption et toute personne intéressée par les questions relatives à l'adoption.

AXE 1 : ADOPTION

70 ans d'EFA

Le 7 octobre 2023, au FIAP à Paris, le mouvement Enfance & Familles d'Adoption a célébré ses 70 ans, fêtant à cette occasion le chemin parcouru en faveur de l'adoption.

100 ans !

Le 19 juin 1923,
la loi française autorisait l'adoption des mineurs.
Pour fêter ce centenaire, la Cour de cassation a accueilli le 9 novembre un colloque auquel était associé EFA.
Le thème : l'évolution de la filiation adoptive.

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS A L'ADOPTION

Conférences

- « Un enfant à besoins spécifiques, est-ce mon projet ? » (2)
- « L'adoption nationale et internationale en 2023 » (1)
- « Le parcours de l'enfant pupille de l'État en protection de l'enfance » (1)
- « Un enfant à besoins spécifiques, qu'est-ce que c'est ? » (1)
- « Les émotions, à quoi ça sert ? » (1)

Ateliers

- « Sensibilisation à la parentalité adoptive » (1)
- « Un enfant à besoins spécifiques, est-ce mon projet ? » (2)
- « L'attente, un temps pour se préparer » (1)
- « S'adopter mutuellement » (1)

Parcours vers l'adoption pour les postulants
(distanciel) (4)

Réédition du numéro de la revue Accueil sur
l'agrément

Veille « adoption internationale » : 61 demandes
d'informations traitées par mail, un rendez-vous annuel et
des contacts réguliers avec la MAI.

LES VISIONAUTES

« Qui sont les enfants adoptables
en France ? »

11 dates, une par mois sauf en août
463 foyers inscrits,
dont 83% adhérents à EFA
1 session pour
Mayotte-La Réunion
1 session pour
Martinique-Guyane-Guadeloupe
31 administrateurs locaux,
représentant 23 associations,
ont assisté à ces sessions
afin de faire le lien avec les
territoires et leurs manifestations.
Animation par 11 administrateurs
locaux ou fédéraux.

WEBINAIRE ouvert à tous 21/10/2023

« Comment puis-je créer un lien pérenne avec
un enfant avec ou sans adoption ? »

Dans le cadre de la loi n°2022-140 du 7 février 2022
relative à la protection des enfants.

210 connexions pour 59 départements représentés



ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES FAMILLES ADOPTANTES, y compris FAMILLE ÉLARGIE

Conférences

- « Ciel ! Mes enfants adoptent » (4)
- « Comment répondre aux questions de nos enfants ? » (2)
- « Familles par adoption, vivre sous le regard social » (2)
- « La santé de l'enfant adopté, à la lumière de son histoire » (2)

Parcours pour les parents (présentiel)

- « Construire une relation de confiance avec son enfant »
 - ▶ Module 2 « Communiquer avec l'enfant de façon constructive et efficace » (2)
 - ▶ Module 3 « Devenir le gardien de l'harmonie familiale » (1)

Parcours vers l'adoption pour la famille élargie (distanciel) (1)

FOCUS SCOLARITÉ

Pour une meilleure prise en compte par l'Éducation nationale des besoins et de l'histoire des enfants adoptés lors de leur première entrée à l'école et tout au long de leur scolarité.

Conférence

« La scolarité des enfants adoptés » (2)

15 fiches thématiques à disposition des AD



LIGNE NATIONALE D'ÉCOUTE

01 40 05 57 79

Recherche d'un lieu neutre et bienveillant pour parler adoption.

Permanences :

mercredi 20h30-22h30 jeudi 14h-17h

sauf août et jours fériés

9 écoutants bénévoles

En 2023 :

**144 appels pour 72 permanences
1 supervision**

58% des appelants sont des femmes, 1/3 d'entre elles en situation d'isolement (célibataire, veuve ou divorcée)

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DÉDIÉS AUX ADOPTÉS ET LEURS FAMILLES

Réponses aux sollicitations directes (29 demandes en 2023/20 en 2022)

Élaboration avec EFA29 d'un **projet de rencontre sur la recherche des origines** (visio)

Échanges en visio avec les AD autour de l'*étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale* (5 sessions réunissant plus de 65 participants de 45 AD) plus 4 conférences ou tables rondes sur le même thème.

Conférence co-animée avec VDA avec l'outil-jeu A'DOP (1)

MILITER pour développer et améliorer l'accompagnement à la recherche des origines, notamment par la création d'un service central institutionnel d'accompagnement quel que soit le lieu de naissance.

EFA siège au **CNAOP**.

PRATIQUES ILLICITES EN ADOPTION INTERNATIONALE

Février 2023 : publication de l'*étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale en France* (Denéchère, Macedo)

Audition d'EFA par les inspecteurs généraux des Affaires sociales, de la Justice et des Affaires étrangères chargés d'une **mission relative aux pratiques illicites en matière d'adoption internationale**.

AXE 2 : ENFANCE DÉLAISSÉE

ERF : Enfants en Recherche de Famille, service d'EFA

Vient en soutien des services départementaux pour rapprocher des enfants pupilles dont les caractéristiques rendent l'adoption complexe, de postulants en capacité de les adopter.

Il s'agit d'adoptions qui nécessitent un bon repérage des risques et un apparentement bien accompagné.

En 2023

44 sollicitations pour **47** enfants, dont **3** fratries, de la part de **29** départements

Nombre d'adoptions via ERF : 16 (dont 2 fratries)

La **référence médicale** reste une activité centrale et indispensable au travail d'ERF : 8 dossiers médicaux complets ont été étudiés.

Informations collectives et ateliers pour les candidats :

Étape 1 : Information 11 sessions en visio « Qui sont les enfants adoptables en France ? » pour 463 familles

+ 4 sessions en présentiel pour un total de 255 participants venus de 8 départements différents

Étape 2 : Temps de réflexion et de rencontre 11 sessions témoignages en visio pour 241 familles + 5 conférences en présentiel sur les enfants adoptables à besoins spécifiques pour 148 personnes + 10 ateliers pour 178 personnes (21 départements)

Étape 3 : Accompagnement

FORMATION INTERNE

des membres des conseils de famille des pupilles de l'État et commissions d'agrément

2 parcours en distanciel

1 parcours en présentiel

Analyse de pratique

(5 sessions en visio complètes à 15 connexions)

Une liste de discussion dédiée

15/11/23 « **Pratiques professionnelles dans le cadre de l'accompagnement d'adoption de pupilles à besoins spécifiques** » Échanges en visio, 19 membres pour 12 départements.

LÉA DEVIENT
PUPILLE DE L'ÉTAT



ACTUALITÉ LÉGISLATIVE 2023

EFA fait partie de plusieurs groupes de travail au sein du CNPE puis du CNA sur les décrets d'application de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, et de celle du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption.

FORMATION EN LIGNE

UNAPP & EFA

23 mai 2023

« **Droit de l'enfant pris en charge à avoir un(e) parrain/marraine/mentor. Comment le mettre en œuvre sans tarder pour chacun ?** »

JOURNÉE PROFESSIONNELLE 2023

26 septembre 2023, webinaire de présentation de la journée professionnelle : « **Conseil de famille des pupilles de l'État : qui fait quoi ?** » (332 participants avec le replay)

12 décembre 2023 « **L'adoption des enfants grands : parlons-en et agissons !** » 121 connexions
Disponibles en replay sur [idealco.fr](https://www.idealco.fr)

AXE 3 : CONSOLIDATION DU MOUVEMENT

EFA FORMATION

La Fédération Enfance & Familles d'Adoption est un organisme de formation déclaré auprès de la DIRECCTE sous le numéro 11 75 35 176 75.

EFA Formation est le service d'EFA dédié aux formations externes et internes.

Depuis le 11 septembre 2023, **EFA FORMATION** est certifié QUALIOPI !

La **commission Formation**, constituée de 8 membres, se réunit mensuellement pour aborder des sujets relatifs à l'ensemble de l'activité formation.

Les formations s'organisent en trois pôles :

Formations externes			Formations internes		Autres dispositifs	
Formations professionnelles		Parcours adoption	Formations Paris	Formations régions		
FCE Formations à la demande	FEX Formations catalogue	FFP Parcours vers l'adoption	FIP Formations catalogue	FIR Formations à la demande	Ateliers	Conférences, journées professionnelles, webinaires
<i>Intra</i> : adaptation d'une formation catalogue	<i>Inter</i> : formations proposées au catalogue externe	<i>Parcours</i> proposés au catalogue EFA Formation	Formations proposées au catalogue interne	Formations organisées à la demande d'une AD	Champ d'intervention de l'équipe Accompagnement à la parentalité adoptive	Journée pro : <i>L'adoption des enfants grands</i>
Sur mesure : formation conçue spécifiquement pour l'organisme demandeur						Formation-visio : <i>Comment puis-je créer un lien pérenne avec un enfant ?</i>
Lieu : en région ou locaux demandeurs	Lieu : à Paris ou en distanciel	Lieu : en distanciel	Lieu : à Paris ou en distanciel	Lieu : en région, dans les locaux des AD	Lieu : à Paris, en région, ou dans les locaux des AD	Webinaire 2023 : <i>Droit de l'enfant à avoir un(e) parrain/marraine/mentor</i>

En 2023

Le poste de responsable de formation est passé à plein temps.

5 demandes de devis et 4 demandes d'information provenant de CD ou DDETS ont été classées sans suite.

Pour les formations ayant pu se tenir :

Formation professionnelle	Formation externe	Formation interne
ACTIVITÉS RÉALISÉES		
12 formations	17 formations	7 formations
144 participants	245 participants	81 participants
41 jours	70 jours	17 jours
251 heures	336 heures	83 heures

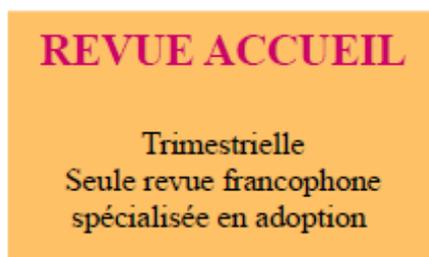
Le catalogue de formation professionnelle est disponible à l'adresse suivante :
https://www.adoptioneafa.org/wp-content/uploads/2024/04/catalogue-efa-formation_v4_03.04.2024.pdf

FORMATION DES BÉNÉVOLES

Se former pour mieux accompagner

- « Bienvenue à EFA », prérequis pour tout administrateur (1)
- « Du repérage du délaissement à la mise en œuvre du projet de vie. Les places et rôles des acteurs institutionnels dans le parcours de l'enfant » (1 en distanciel)
- « Formation des familles d'accompagnement » (1)
- « Accueil et accompagnement des postulants » (1)
- « Formation des nouveaux secrétaires et trésoriers » (1)
- « Formation des nouveaux présidents » (1 en hybride)

Visibilité et communication du mouvement EFA



SONDAGE KANTAR 2023
Étude exclusive et inédite de Kantar pour EFA à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance.

4 principaux enseignements :

- ▶ l'adoption est un sujet grand public,
- ▶ les perceptions se situent entre idéalisme et réalisme,
- ▶ elle génère encore nombre d'idées reçues ou datées,
- ▶ un bon accompagnement est nécessaire si l'on désire adopter un enfant.

RELATIONS MÉDIAS
contact.media@adoptioneafa.org
13 interventions répertoriées en 2023

SITE INTERNET EFA
www.adoptioneafa.org

Plus de 600 000 pages vues pour 280 000 visiteurs.
Prises de position du mouvement, actualités, informations sur les démarches d'adoption, boutique.

Synergies, partage de compétences, complémentarités

EFA, une association familiale

UNAF

Collaboration dans le cadre institutionnel (CNPE, GIP France Enfance Protégée)
Réunions de la Conférence des mouvements familiaux
Participation à la Lettre nationale des mouvements familiaux
Contribution à la revue Réalités familiales

CNAF, dans le cadre des axes stratégiques 2018-2023, deux axes soutenus en 2023 :

- ▶ Structuration de l'offre de soutien à la parentalité et coordination de son déploiement local
- ▶ Animation du réseau par la formation de ses membres et création d'une synergie transversale pour accompagner les acteurs de terrain.

2-3/03/23 : 2 interventions d'EFA au

COLLOQUE POLONIUM

« Adoption et protection de l'enfant, regard comparé franco-polonais »
Universités de Tours et Lodz

Échanges au sein du réseau EFA, développement de la complémentarité entre la fédération et les associations départementales

Conférences : 30 en 2023 dont 12 en visioconférence

Animer le réseau

Site privé (2384 visites en 2023 pour 9551 pages consultées). Refonte du site entreprise en 2023.
Serveur sécurisé (conforme RGPD)

Liste interne LirEFA, destinée aux membres actifs des associations départementales, favorise la diffusion de l'information et la mutualisation des pratiques (**1145 messages échangés en 2023**)

De Nous à Vous (DNV), lettre d'information mensuelle

Journée des représentants départementaux

13 mai 2023 à Paris

Ateliers en groupes géographiques sur le thème des axes stratégiques à venir pour EFA.

Assemblée générale, 13 mai à Paris

Les AD représentées totalisaient 845 voix sur 1054 (1 voix / 5 adhérents), soit 80% des voix (sur la base du nombre d'adhérents au 31/12/22)

Mise en œuvre d'une politique énergétique de recherche de financement

Pour qu'EFA reste une fédération indépendante grâce à ses adhérents, aux abonnés à sa revue et à ses réalisations !

Soutenez Enfance & Familles d'Adoption !

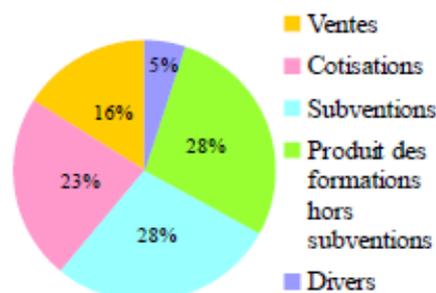
Faites un don !

<https://adoptionefa.org/dons/>

Soutenir EFA avec le moteur de recherche Lilo français et solidaire, en choisissant le projet :

« Accompagner l'adoption »

<https://lilo.org/accompagner-ladoption>



Répartition des ressources financières fédérales en 2023

SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS DANS CE RAPPORT

AD : Association départementale (EFA)
AFA : Agence française de l'adoption
AG : Assemblée générale
ASE : Aide sociale à l'enfance
CA : Conseil d'administration
CAF : Caisse d'allocations familiales
CD : Conseil départemental
CESE : Conseil économique, social et environnemental
CESSEC : Commission d'évaluation de la situation et du statut des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance
CF : Comité fédéral
CFPE : Conseil de famille des pupilles de l'État
CLH : Convention de La Haye
CNA : Conseil national de l'adoption
CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales
CNAOP : Conseil national pour l'accès aux origines personnelles
CNPE : Conseil national de la protection de l'enfance
DCEM : Document de circulation pour étranger mineur
DGCS : Direction générale de la cohésion sociale
DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DNV : *De nous à vous*
EFA : Enfance & Familles d'Adoption
ERF : Enfants en recherche de famille
FDVA : Fonds pour le Développement de la Vie Associative
ETP : Équivalent temps plein
FFOAA : Fédération française des organismes autorisés pour l'adoption
FNADEPAPE : Fédération nationale des associations départementales d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'État des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide sociale à l'enfance
FNEPE : Fédération nationale de l'école des parents et des éducateurs
GIP : Groupement d'intérêt public
GIPFEP : Groupement d'intérêt public France Enfance Protégée
JRD : Journée des responsables départementaux (EFA)
MAI : Mission de l'adoption internationale
MASF : Mouvement pour l'adoption sans frontières
OAA : Organisme autorisé pour l'adoption
ONPE : Observatoire national de la protection de l'enfance
RAP : Référents Accompagnement à la parentalité, équipe Accompagnement
RGPD : Règlement général sur la protection des données
SNATED : Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger
SSI : Service social international
UNAF : Union nationale des associations familiales
UNAPP : Union nationale des acteurs de parrainage de proximité
VDA : Voix D'Adoptés

EFA remercie

- tous les contributeurs de ce rapport : membres des associations départementales, de l'équipe fédérale et personnel salarié ;
- tous les bénévoles du mouvement qui, aussi bien dans les associations départementales qu'à la fédération, consacrent du temps pour informer, expliquer, accompagner, représenter les familles et défendre les droits des enfants en situation de délaissement ;
- tous les bénévoles qui travaillent dans l'ombre pour des tâches parfois jugées ingrates, comme la gestion de fichiers, la modération de groupes...
- tous les partenaires qui soutiennent financièrement ou accompagnent le mouvement ;
- enfin tous les adhérents sans lesquels rien ne serait possible.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Paris, le 25/04/2024

L'année 2023 aura été celle de la transition institutionnelle dans le cadre de la gouvernance nationale de la protection de l'enfance et en application de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

Avec tout d'abord la création de France Enfance Protégée, administré par l'État et les départements, à parité, ainsi que par des représentants du secteur associatif, dont EFA, au sein d'un groupement d'intérêt public. France Enfance Protégée se veut une maison commune chargée des missions de service public du 119, d'accompagnement des adoptants et de traitement des demandes d'accès aux origines personnelles avec l'AFA et le CNAOP. C'est aussi un observatoire et une ressource pour l'ensemble des professionnels avec l'ONPE et un soutien à l'activité des trois conseils nationaux (CNPE, CNA et CNAOP). Toutes ces entités apprennent à travailler ensemble sans perdre leurs spécificités.

Transition également entre l'ancienne commission adoption du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) et le nouveau Conseil national de l'adoption (CNA). Le bureau du CNA donne une large place au collège associatif puisque quatre membres d'associations y ont été élus, dont EFA. Le conseil s'est doté d'une feuille de route ambitieuse pour les trois années à venir en centrant ses travaux sur des questions sur lesquelles notre association est largement proactive : les pupilles de l'État au regard des sujets d'adoption, les enfants à besoins spécifiques, les évolutions concernant les conseils de famille, le développement de la formation et de l'accompagnement tant pour les professionnels que pour les candidats à l'adoption, la recherche des origines des personnes adoptées, la question des pratiques illicites en adoption internationale et d'autres sujets plus spécifiques comme l'adoption en Polynésie française, la kafala, les enfants qui ne bénéficient pas d'un projet d'adoption...

La gouvernance nationale de la protection de l'enfance n'a pas porté ses fruits et la crise s'est aggravée. Affaissement des moyens humains, professionnels en souffrance, structures d'accueil engorgées ou inadaptées, crédits formation en berne : les enfants protégés en sont les premières victimes. Parmi eux, les pupilles de l'État dont le nombre est en constante augmentation depuis plusieurs années. Comment élaborer un projet de vie pérenne pour ces enfants, prendre des décisions pour leur avenir, évaluer leur adoptabilité, lorsque le bilan médical, psychologique et social n'est pas réalisé (alors que la loi précise qu'il doit l'être dans les meilleurs délais), lorsque des conseils de famille assument la responsabilité de 70 enfants ou plus (alors que la loi prévoit de leur confier un maximum de 50 pupilles), lorsque notre système de santé mentale ne permet pas de leur apporter les soins dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin ?

En 2023, l'adoption internationale a été pointée du doigt dans les aspects les plus sombres de son passé avec la parution de « L'étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption Internationale » de l'université d'Angers. Mais il aura fallu attendre mars 2024 pour que soit rendu public le rapport de la mission d'inspection interministérielle sur le même sujet. Même si celui-ci est décevant en matière de reconnaissance des responsabilités des acteurs engagés dans le processus de l'adoption internationale, le rapport fait des préconisations d'amélioration des procédures destinées à assurer la régularité des adoptions à venir et reprend l'idée défendue par EFA de la création d'un dispositif national qui soit en mesure d'accompagner toutes les personnes adoptées en France ou à l'international lorsqu'elles recherchent leurs origines. De notre côté, de manière à accompagner au mieux les personnes ayant subi l'impact de ces révélations, parents et enfants, nous allons mener en 2024, dans le cadre d'un partenariat avec la FNEPE et avec divers soutiens financiers, dont celui de plusieurs associations départementales, une recherche-action centrée sur ce sujet.

Sur le plan législatif, deux décrets d'application relatifs à la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption ont été publiés :

- ✓ Le décret du 12 septembre 2023 relatif aux modalités de prise du congé d'adoption et du congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, qui offre la possibilité de prendre le congé d'adoption dans un délai permettant plus de flexibilité (durant les 7 jours précédant ou les 8 mois suivant l'arrivée de l'enfant au foyer), ce qui est appréciable. De même que le gain en souplesse du congé d'adoption, puisque son fractionnement est devenu possible lorsqu'il est pris par un seul parent, de façon à laisser une possibilité de disponibilité parentale à des moments clés de la vie familiale. EFA a toutefois regretté que le décret ne crée aucune obligation de prendre un temps minimum de congé d'adoption dès l'arrivée de l'enfant alors que la présence parentale durant les premières semaines d'arrivée de l'enfant au foyer a un impact sur la construction du lien d'attachement.
- ✓ Le décret du 14 août 2023 relatif aux procédures d'autorisation et d'habilitation des organismes autorisés pour l'adoption, qui précise les modalités d'obtention et de contrôle des autorisations et habilitations en les rendant plus contraignantes, les limite à cinq ans et augmente les cas de leur retrait. De même qu'il accroît le niveau des compétences requises et les exigences de formation des personnels des OAA. L'accompagnement des familles est également renforcé avec un second rapport sur la situation familiale et le développement psychologique de l'enfant dans les douze mois suivant son arrivée. À la suite de ce décret, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a habilité six OAA pour dix pays début 2024.

Le décret relatif au conseil de famille des pupilles de l'État n'est toujours pas pris à l'heure où ces lignes sont écrites, soit plus de deux ans après la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption. Ce décret est attendu avec impatience par nos représentants familiaux en conseil de famille pour mettre fin à deux années d'incertitude quant aux nouvelles désignations de ses membres et à la mise en place d'une formation à destination de tous les nouveaux membres. Cette formation permettra à tous les conseils de famille de disposer des bases juridiques indispensables à leur bon fonctionnement et à la régularité des décisions qui seront prises ainsi que d'une meilleure connaissance des besoins et attentes des pupilles de l'État. Chacun pourra ainsi agir en fonction de sa responsabilité et en complémentarité : tuteur, membre du conseil de famille et service ASE.

Quant au décret qui doit préciser les modalités de la préparation à l'adoption que doivent suivre les personnes qui demandent l'agrément, il n'a toujours pas été soumis pour avis au CNA. Cette préparation est demandée depuis de nombreuses années par EFA car les candidats à l'agrément doivent être en mesure de cheminer vers un projet d'adoption réaliste qui réponde aux besoins particuliers des enfants adoptables aujourd'hui en France et à l'étranger.

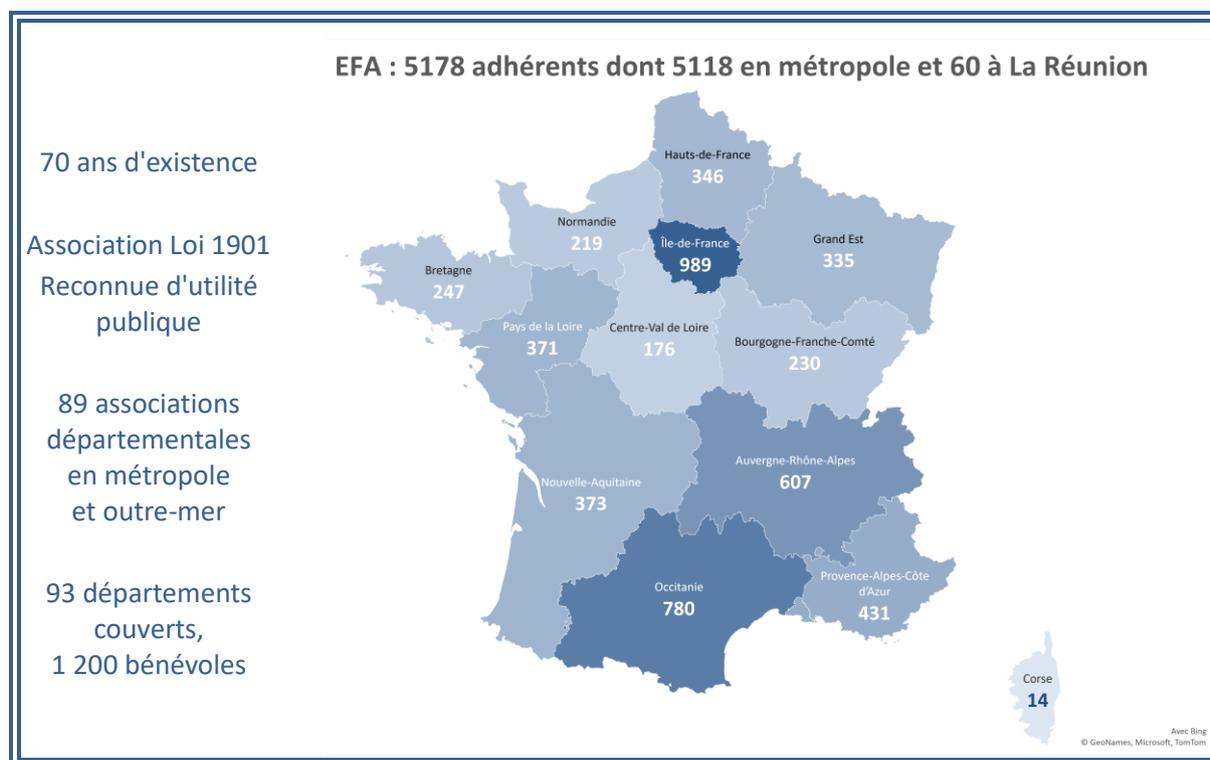
Sur le plan interne, notre service Formation a obtenu la certification Qualiopi, ce qui va lui permettre de développer son offre de formation en direction des professionnels, des candidats à l'adoption et des bénévoles.

Enfin, notre mouvement a vécu un moment fort en 2023, en fêtant ses 70 ans. En amont de cet événement, une opération de mécénat de l'institut de sondage Kantar Insights France nous a offert la possibilité d'en savoir plus sur la manière dont est perçue aujourd'hui l'adoption en France. Le jour de la célébration, c'est l'apport d'EFA aux politiques publiques de l'adoption et de la protection de l'enfance délaissée qui a été rappelé, suscitant des échanges sur la situation actuelle et les enjeux à venir de l'adoption. Dans la continuité, les associations départementales ont travaillé sur l'avenir en se penchant sur les axes stratégiques de notre mouvement pour les cinq prochaines années, axes qui seront votés lors de l'assemblée générale en juin 2024. Notre force est dans l'engagement de nos bénévoles et de nos salariés autour d'actions qui ont du sens pour l'intérêt des enfants et des familles.

Anne Royal

*Présidente d'Enfance & Familles d'Adoption,
membre du Conseil national de l'adoption
et du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles*

LES GRANDS AXES D'ENFANCE & FAMILLES D'ADOPTION



En soixante-dix ans d'action au service de l'enfance délaissée, environ 200 000 enfants, adoptés ici et ailleurs ont vu leurs parents rejoindre la fédération EFA, le plus important mouvement de l'adoption en France.

EFA regroupe des parents adoptifs et leurs enfants, des adoptés majeurs et des postulants à l'adoption.

EFA est un mouvement apolitique, non confessionnel, indépendant des pouvoirs publics comme des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) et de tout organisme, quel qu'il soit. Association loi 1901, la fédération EFA est reconnue d'utilité publique depuis 1984.

EFA s'emploie à :

- faire connaître et respecter les droits de l'enfant, en particulier son droit à avoir une famille, reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- participer au développement et à l'amélioration de l'adoption, pour les enfants français comme pour ceux de l'étranger ;
- défendre les intérêts moraux et matériels des adoptés et des adoptants ;
- accompagner les familles adoptives dans tout ce qui concerne l'adoption et ses implications, tant sur le plan juridique que moral et psychologique ;
- informer les postulants à l'adoption et toute personne intéressée par les questions relatives à l'adoption.

EFA, notamment par son service Enfants en recherche de famille (ERF), cherche, avec les partenaires sociaux, des solutions pour les enfants privés de famille, en particulier pour les enfants dits « à besoins spécifiques ».

EFA relaie la parole de près de 10 000 adultes, faisant partie des 5 178 familles adoptives, adoptés majeurs et candidats à l'adoption adhérents, auprès des pouvoirs publics, des travailleurs sociaux, du corps médical, de la Justice, mais aussi de la presse et du grand public. À ce titre, EFA participe à différentes instances départementales telles que les conseils de famille des pupilles de l'État et, au niveau national, au Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) puis au Conseil national de l'adoption (CNA)¹, ainsi qu'au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) et au comité de suivi de l'Agence française de l'adoption, actuellement réunis au sein du groupement d'intérêt public France Enfance Protégée.

EFA agit pour faire avancer la réflexion en matière d'adoption, par exemple :

- la sécurité du placement en vue de l'adoption, de façon que l'enfant puisse se (re)construire en toute sérénité ;
- le droit pour tout enfant de grandir dans une famille pour tenir compte de son besoin d'être soutenu par des parents pour s'épanouir, même au-delà de sa majorité ;
- l'obligation de rechercher, dans les meilleurs délais possibles, des solutions pérennes et adaptées pour tous les enfants délaissés et placés ;
- l'éthique qui doit aller de pair, à tout instant, avec les procédures, que ce soit dans la mise en relation, l'apparement ou l'accompagnement.

Pour concrétiser ces orientations, l'assemblée générale a voté en 2018 trois axes stratégiques prioritaires pour 2018-2023.

Axe 1 : Adoption

L'accueil et l'accompagnement des candidats à l'adoption dans leur projet demeurent essentiels.

La famille élargie des candidats à l'adoption doit être prise en compte dans les activités des AD.

L'accompagnement puis le soutien aux familles adoptantes.

L'intégration des adoptés au sein des AD doit être développée.

Axe 2 : Enfance délaissée

EFA doit se positionner comme un mouvement défenseur des droits des enfants délaissés.

Axe 3 : Consolidation du mouvement

EFA doit continuer à organiser des formations et colloques.

Le mouvement doit s'efforcer d'accroître sa visibilité et renforcer sa communication.

Le mouvement doit intensifier les échanges au sein du réseau en favorisant les synergies, le partage de compétences et les complémentarités ainsi que le développement de la complémentarité entre la fédération et les AD.

La mise en œuvre d'une politique énergique de recherche de financement.

¹ Le fonctionnement du CNPE a été modifié tandis que le CNA a été réactivé, faisant passer EFA d'un conseil à l'autre courant 2023. Pour plus de précisions, cf. [la sous-section sur la participations aux instances](#).

SOMMAIRE

Axe 1 - Adoption

Accueil et accompagnement des candidats à l'adoption et des familles adoptantes

La scolarité, une préoccupation des postulants et des adoptants

Les aspects juridiques de l'adoption

Du côté des adoptés, la question des origines

L'adoption internationale

Axe 2 - Enfance délaissée

Enfants en recherche de famille (ERF)

L'action en direction des pupilles de l'État

Le pôle juridique

La formation

La participation aux instances et la communication institutionnelle

Axe 3 - Consolidation et visibilité du mouvement

En interne, la consolidation

Visibilité du mouvement

EFA, organisme de formation

L'ORGANISATION DES ÉQUIPES FÉDÉRALES AU 31/12/2023

<p>PERSONNEL SALARIÉ Alain Fontaine directeur Juliette Donat, coordination vie associative Houdyati Bamili, secrétaire comptable Frédérique Le Floch, secrétaire de rédaction Accueil Sandrine Dekens, coordinatrice ERF Geneviève Miral, secretariat ERF Estelle Pilon, responsable Formation</p>	<p>BUREAU Anne Royal, présidente Marie-Hélène Delorme, vice-présidente Jean-François Choulet, trésorier Claire Lecuir, trésorière adjointe Sylvine Venetz, secrétaire générale Geneviève Grangeas, secrétaire générale adjointe</p>	<p>Autres membres du CA Janny Farrell Brigitte Meaume Sylvie Merlier Myriam Mony Karine Nivelais Sébastien Testa-Le Mintier Jacques Vaugelade</p>	<p>Membres du comité fédéral Personnes-ressources</p>
Équipes thématiques		Commissions transversales	
<p>ADOPTION NATIONALE (ERF enfance délaissée) adoptionnationale@adoptionefa.org Karine Nivelais, référente Anne Royal, Geneviève Grangeas, Sylvie Merlier, Bertrand Morin, Marie-Joseph Picavet Valérie Gosseaume, Bénédicte Dumarcher</p> <p>ERF erf@adoptionefa.org Sandrine Dekens, coordinatrice ERF, Geneviève Miral Odile Baubin, Karine Nivelais</p> <p>CONSEIL DE FAMILLE, commission d'agrément cdfpe-cag@adoptionefa.org Valérie Gosseaume, Marie-Joseph Picavet, Karine Nivelais, Bertrand Morin, Nathalie Parent, Sylvie Merlier</p>	<p>SCOLARITÉ scolarite@adoptionefa.org Marie-Hélène Delorme, référente, Mathilde Rabut, Janny Farrell, Isabelle Gautraud, Anne Dubois-Dejean, Agnès Jan, Christine Judek, Anne-Claire Legendre, Véronique Stéphan, Coralie Courtaignes-Deslandes</p> <p>REVUE ACCUEIL revueaccueil@adoptionefa.org Anne Royal, dir. de la publication, Marie-Hélène Delorme, référente Geneviève Miral, rédactrice en chef Frédérique Le Floch, secrétaire de rédaction Accueil, Nathalie Parent, Françoise Toletti, Béatrice de Pommereau, Nadine Fontaine Hervé Bullier, Soizic Fourny-Blanchard, (routage)</p>	<p>FORMATION formation@adoptionefa.org Myriam Mony, référente Estelle Pilon, responsable formations, Alain Fontaine, Houdyati Bamili, Jean-François Choulet, Brigitte Meaume, Karine Nivelais, Anne Royal, Sébastien Testa-Le Mintier, Anne-Marie Dussol</p> <p>VIE DU MOUVEMENT – COM INTERNE viemouvement@adoptionefa.org Jacques Vaugelade, référent Alain Fontaine, Juliette Donat, Anne Royal, Marie-Hélène Delorme, Marie-Joseph Picavet, Sébastien Testa-Le Mintier, Bernard Audourenc, Mireille Cail</p>	<p>FINANCES commission-finances@adoptionefa.org Houdyati Bamili, Alain Fontaine, Jean-François Choulet, référent, Marie-Hélène Delorme, Claire Lecuir, Anne Royal</p> <p>COMMUNICATION EXTERNE Communications extérieures Geneviève Miral Relations média contact.media@adoptionefa.org Karine Nivelais, référente, Anne Royal, Alain Fontaine, Anne-Marie Dussol Site public sitepublic-ad@adoptionefa.org Jacques Vaugelade, référent, François Vaslin, coordinateur, Alain Fontaine, Juliette Donat, Frédérique Le Floch, Anne Royal</p>
<p>ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ Sylvine Venetz, référente Claire Lecuir, Karine Nivelais, Anne Royal, Anne-Marie Dussol, Françoise Toletti, Audyl de Courcelles, Mathilde Rabut Mireille Chatelard-Asensio, Blandine Hamon, Danielle Le Negaret, Elisabeth Maillet, Mylone Rouanne, Marie-Hélène Theurkauff</p>	<p>ORIGINES origines@adoptionefa.org Anne Royal, référente Myriam Mony, Sylvine Venetz, Nathalie Parent, Catherine Poirson-Chevalier</p>	<p>Site privé siteprive@adoptionefa.org Jacques Vaugelade, référent Alain Fontaine, Éric Losego, coordinateur</p> <p>LIREFA Modération : Bernard Audourenc, Mireille Cail, Anne Royal, François Vaslin interventions-AD@adoptionefa.org Janny Farrell, Sylvine Venetz</p>	<p>Forum Patricia Bonnet Facebook Claire Lecuir, référente, Anne Royal Twitter François Vaslin, référent LinkedIn Sébastien Testa-Le Mintier, référent, Juliette Donat, Estelle Pilon Suivi des recherches et études Jacques Vaugelade, référent, Myriam Mony</p>
<p>SANTÉ Sébastien Testa-Le Mintier, référent, Odile Baubin, Philippe Badin, Laurence Gendarme, Marie-Laure Heim, Laurie Miller, Françoise Monceaux, Gwenola Rideau</p>	<p>ADOPTION INTERNATIONALE Brigitte Meaume, référente Myriam Mony, Anne Royal, Anne-Marie Dussol, Catherine Poirson-Chevalier</p>	<p>QUESTIONS JURIDIQUES Anne Royal, référente, Sylvie Merlier, Alain Fontaine, Nathalie Parent, Jean-François Goujon-Fischer</p>	<p>REPRÉSENTATIONS INSTITUTIONNELLES CNAOP : Anne Royal CNA : Anne Royal, Sébastien Testa-Le Mintier GIPFEP : Myriam Mony, Alain Fontaine UNAF : Anne Royal, Sébastien Testa-Le Mintier, Mathilde Rabut</p>

AXE 1 - ADOPTION

L'accueil et l'accompagnement des candidats à l'adoption dans leur projet demeurent essentiels, de même que l'accompagnement puis le soutien aux familles adoptantes.

La famille élargie des candidats à l'adoption doit être prise en compte dans les activités des AD.

L'intégration des adoptés au sein des AD doit être développée.

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS À L'ADOPTION ET DES FAMILLES ADOPTANTES

L'équipe Accompagnement à la parentalité adoptive (dite équipe RAP pour Référents Accompagnement à la parentalité) est composée de 14 personnes. Les missions de cette équipe s'exercent bien évidemment dans le cadre des axes stratégiques de la fédération EFA, mais également de l'évolution de l'adoption en France et dans le monde et de celle des structures familiales, dans le respect de leur diversité.

Cette année, l'équipe a été à l'origine de 7 conférences et 8 ateliers en association départementale, de sensibilisation à la parentalité adoptive et/ou portant sur des thèmes divers, comme les questions des enfants, le regard social porté sur l'adoption, les émotions, la relation parent-enfant, l'attente de l'enfant. Ces interventions s'adressent aussi bien aux postulants à l'adoption qu'aux parents adoptifs et à la famille élargie. Des interventions et formations (2) ont été organisées pour les administrateurs des associations départementales, visant à leur permettre de mieux accompagner les membres de leurs associations. Un gros travail a également été fourni dans la perspective de l'organisation d'une journée commune avec l'équipe Scolarité, journée reportée en 2024.



L'équipe a également contribué à une intervention dans un colloque (colloque Polonium à Tours « *Adoption et protection de l'enfant, regard comparé franco-polonais*). Et, en interne, à la table ronde organisée lors de la célébration des 70 ans d'EFA.

En parallèle, un travail plus souterrain se fait, sous la forme de réponses à des courriers nécessitant un accompagnement particulier, de mise en commun d'informations. L'équipe participe également à la réflexion globale sur les questions du moment, ainsi cette année, sur l'étude historique sur les pratiques illicites en matière d'adoption internationale de Yves Denéchère et Fabio Macedo ou la journée professionnelle organisée sur le thème de l'adoption des enfants grands. On peut également ajouter que les membres de l'équipe ont, cette année encore, acquis des compétences en lien avec l'accompagnement à la parentalité en participant à diverses formations.

LA LIGNE D'ÉCOUTE NATIONALE 2023

La ligne d'écoute nationale mobilise une partie de l'équipe d'accompagnement, les écoutantes sont au nombre de 9. Elle fonctionne sur la base de permanences hebdomadaires et le principe de l'anonymat.

Pour la moitié d'entre eux, les appels (144) émanent de postulants à l'adoption (le plus souvent au tout début de leur démarche ou en cours d'agrément), pour un quart de parents adoptifs (d'enfants petits ou adultes) – un tiers si l'on prend en compte la famille élargie et l'entourage – et un peu plus d'un

Durée moyenne des appels
23 mn
(De 3 à 90 mn)

vingtième d'adoptés. Lors de plus de 60 % des appels, il apparaît un besoin d'écoute, qui constitue plus d'un tiers des motifs d'appel² et, quand il ne s'agit pas d'une simple demande d'information, portent souvent sur l'exposé de situations personnelles complexes. La durée des appels va de quelques minutes à une heure et demi³.

LA SCOLARITÉ, UNE PRÉOCCUPATION DES POSTULANTS ET DES ADOPTANTS

Au sein de la fédération, [la commission Scolarité](#) s'attelle à répondre aux questions des parents et des postulants et à aider les AD à mieux accompagner les familles lors de la première entrée de leurs enfants à l'école et pendant toute leur scolarité. Cette commission comporte 9 personnes dont 2 administrateurs fédéraux. Son activité consiste à produire des fiches thématiques à destination des administrateurs des associations départementales, organiser des conférences-débats auprès des associations départementales, participer à des rencontres avec les autres associations et les autorités (UNAF, secrétariat d'État chargé de l'Enfance...).

La formation et l'expérience des membres de la commission quant à l'enseignement diffèrent et se complètent : professions liées à l'éducation et à la santé, associations de parents d'élèves. L'équipe enrichit ses réflexions grâce aux interventions ponctuelles de l'équipe Santé sur les problématiques des troubles de l'apprentissage et du handicap.

En 2023, la commission a continué à travailler sur trois priorités.

- **L'information aux associations départementales** : dans cette perspective, **deux conférences-débats** ont été organisées avec les AD à distance ou en présentiel et la commission Scolarité a rédigé **deux nouvelles fiches thématiques** : une sur le harcèlement et une sur « + de contacts et + d'infos ». Les 15 fiches thématiques sur la scolarité sont à disposition des AD sur le [site privé](#), pour travailler avec leurs adhérents. Leurs objectifs : donner des informations, des pistes de réflexion et de solutions, des témoignages, des ressources pour aider les parents adoptants avant l'école, au moment de l'entrée à l'école et au cours de la scolarité.
- **La formation interne des administrateurs d'associations départementales** : la commission Scolarité a travaillé en continu avec la commission Accompagnement à la parentalité pour organiser et préparer une journée de formation, finalement reportée en mars 2024, à destination des administrateurs des AD, des animateurs de groupes d'échanges ou d'ateliers collectifs, des bénévoles actifs en charge de l'accompagnement et de la scolarité, des personnes ressources des AD et de la fédération EFA. Thème retenu : « **Parcours scolaire des enfants adoptés : découvrez nos techniques et outils pour mieux accompagner les familles** ».
- **La prise en compte par l'Éducation nationale des besoins et de l'histoire des enfants adoptés**, qui doit être améliorée, aussi bien lors de la première entrée à l'école que pendant toute la scolarité. EFA cherche à sensibiliser les responsables politiques à ces questions en rencontrant certains d'entre eux et en leur transmettant des dossiers. Cela a été le cas avec Mme Caubel, secrétaire d'État chargée de l'Enfance, et avec ses différents conseillers.

LES ASPECTS JURIDIQUES DE L'ADOPTION

La fédération ne dispose pas d'un service juridique en tant que tel et le pôle juridique ne constitue pas une réelle entité au sein de la fédération. Les membres des équipes fédérales sont amenés à répondre aux questions pour lesquelles ils sont compétents.

² Sachant qu'un appel est motivé par plusieurs demandes dans plus de 60 % des cas – cf. [bilan chiffré](#).

³ Des éléments chiffrés sont disponibles en [annexe – Bilan de la ligne d'écoute nationale EFA](#)

Les bénévoles ont répondu, individuellement ou collectivement, à **des interrogations portant sur le droit entourant l'adoption, aussi nombreuses que variées** : aspects administratifs (agrément et mesure dérogatoire prolongeant sa validité du fait du Covid, composition et fonctionnement des conseils de famille, congé de représentation...), civils (adoption plénière et simple, révocation, consentement, état civil et transcription, nationalité, adoptions intrafamiliales...), internationaux (reconnaissance des adoptions prononcées à l'étranger, exequatur, adoption en France par des Français résidant à l'étranger, adoption en France ou dans leur pays d'origine par des résidents étrangers, double nationalité...) et sociaux (congé d'adoption et son partage, retraite...).

Les sollicitations peuvent émaner des associations départementales, voire de professionnels (avocats, notaires, conseils départementaux, sages-femmes), qui s'adressent directement à la fédération. Pour la plupart cependant, elles sont le fait de particuliers qui les posent via le formulaire de contact du site public. Ces questions appellent des réponses adaptées aux éléments factuels présentés, dans le respect de la vie privée des demandeurs. Lorsqu'elles sont trop pointues, il est fait appel à l'expertise de personnes ressources, proches de la fédération et spécialisées en droit de l'adoption. En plus de 61 sollicitations portant sur l'adoption internationale (et comptabilisées dans [la sous-section dédiée à cette commission](#)), la fédération a répondu à 37 demandes.

Par ailleurs, une **veille juridique** est assurée sur ce qui touche au droit de l'adoption. Enfin, au sein du CNPE puis du CNA, EFA a fait partie de plusieurs **groupes de travail sur les décrets d'application des lois du 7 février 2022** relative à la protection des enfants **et du 21 février 2022** visant à réformer l'adoption, décrets soumis pour avis à ces Conseils.

L'ADOPTION INTERNATIONALE

[La commission Adoption internationale](#), composée de cinq personnes, se réunit tous les mois. Certains de ses membres font également partie de l'équipe Origines, le sujet de la recherche des origines étant étroitement lié à celui de l'adoption internationale.

Le contexte de l'année 2023 a été marqué par la publication en février de [« L'étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale »](#) par [Yves Denéchère et Fabio Macedo](#). EFA a participé à cette étude **en ouvrant ses archives** aux chercheurs durant l'été 2022.

La sortie de cette publication a provoqué de nombreuses interrogations dans les associations départementales et les familles. D'où la mise en place de **visioconférences destinées aux administrateurs des associations départementales**, permettant à chacun d'exprimer ses ressentis et questionnements tant personnels que vis-à-vis des adhérents. 65 participants de 45 associations départementales ont assisté à l'une des 5 visioconférences qui ont eu lieu en février et mars. D'autres interventions ont eu lieu (4), de type conférence ou table ronde, animées par un membre de chacune des commissions Adoption internationale et Origines. Ces interventions se poursuivront en 2024.

Sous la forme d'**une audition**, EFA a participé à l'enquête des inspecteurs généraux des Affaires sociales, de la Justice et des Affaires étrangères chargés en février 2023 d'une mission relative aux pratiques illicites en matière d'adoption internationale. EFA a ainsi pu faire part de son analyse des causes de ces pratiques illicites, ainsi que de ses propositions en matière d'accompagnement à la recherche des origines. Et pu rappeler qu'en juin 2021, par un [courrier](#) envoyé aux ministres de l'Europe et des Affaires étrangères, des Solidarités et de la Santé et de la Justice, EFA et l'association Voix D'Adoptés demandaient une commission d'enquête indépendante afin d'apporter des réponses aux personnes qui découvraient alors que la procédure ayant permis leur adoption était illégale. Était également demandée la mise en place d'un dispositif national d'accompagnement pour les personnes adoptées en recherche de leurs origines.

Enfin, si les pratiques illicites ont largement fait la une de la presse, la commission Adoption internationale/Origines s'est interrogée sur la parole des parents qui, sauf exception, apparaît peu dans les médias. Il a donc été décidé de réaliser **une recherche-action qui donne la parole aux parents** sous

la forme d'une étude en partenariat avec la FNEPE (Fédération nationale de l'École des parents et des éducateurs). Un conseil scientifique a été mis en place et ce projet, portant sur l'impact des pratiques illicites en adoption internationale dans le parcours des familles adoptives, a vu le jour. Malgré l'intérêt de l'étude souligné par les différentes institutions sollicitées (CNAF, UNAF, ONPE), aucun financement n'a été obtenu de ce côté. C'est grâce aux dons des AD, de la métropole de Lyon et à la participation financière de la fédération que cette étude pourra être réalisée en 2024.

Au sein de la commission, les activités ont également été scandées par **le suivi des communications « anniversaires »** qui ont eu lieu durant l'année : webinaire sur les 30 ans de la Convention de La Haye, centré sur la recherche des origines et les outils de prévention des pratiques illicites ; colloque de l'AFA et du CNAOP, « Sur le chemin des origines » ; colloque international sur l'adoption, à Angers, « Un siècle d'adoption des enfants en France 1923 -2023 » ; webinaire du SSI.

Par ailleurs, les activités habituelles de la commission se sont poursuivies en 2023.

Concernant **les réponses individuelles aux demandes relatives à l'adoption internationale**, 61 demandes par mail ont été traitées. Les sujets divers étaient du type : demandes de renseignements émanant de candidats à l'adoption dans des pays actuellement fermés à l'adoption internationale, éventuellement dans le cadre d'adoptions intrafamiliales (délais de transcription des jugements d'adoption, état civil, DCEM, double nationalité) ; demandes d'information de personnes résidant en France souhaitant adopter dans des pays limitrophes, s'interrogeant sur la reconnaissance de jugements d'adoption prononcés à l'étranger, des questions de conversion d'adoption simple en adoption plénière pour des enfant devenus majeurs, ou la kafala... ; demandes d'adoptants s'interrogeant sur la légalité de la procédure d'adoption internationale de leur enfant à la suite de la couverture média de l'étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale.

Les contacts réguliers et le **rendez-vous annuel avec la MAI** ont porté notamment sur l'actualité et l'évolution de l'adoption internationale, la mise en œuvre du décret sur l'habilitation des OAA et son incidence. De même ont eu lieu des contacts avec l'AFA, la FFOAA, la VDA, sous des formes diverses : participation aux rencontres annuelles organisées par certaines institutions ou associations (MAI, AFA, FFOAA) et à des webinaires.

DU CÔTÉ DES ADOPTÉS, LA QUESTION DES ORIGINES

[La commission Origines](#) est composée de 6 personnes. Mais dans les faits et compte tenu de sa nature, la question des origines est abordée de façon transversale par les membres des commissions Accompagnement, Adoption internationale, Adoption nationale, Contacts presse. Par ailleurs, en plus de la mission de représentation des familles adoptives au CNAOP, chaque rencontre institutionnelle offre l'occasion de présenter les arguments d'EFA pour développer et améliorer l'accompagnement à la recherche des origines⁴.

EFA a été auditionnée par les inspecteurs généraux des Affaires sociales, de la Justice et des Affaires étrangères chargés d'une mission relative aux pratiques illicites en matière d'adoption internationale. EFA a fait part de son analyse des causes de ces pratiques en insistant sur les multiples alertes qu'elle avait lancées, alertes qui n'ont pas toujours été suivies d'effet. Des propositions en matière d'accompagnement à la recherche des origines ont été présentées aux inspecteurs lors de l'audition d'EFA.

Il est à noter qu'en adoption nationale, la question des origines se pose également. Durant l'année, plusieurs entretiens avec la presse ont donné lieu à des articles sur **l'accouchement sous le secret et la recherche des origines**.

⁴ cf. [section sur les représentations institutionnelles](#)

Dans la lignée de la conférence « L'adoption, la recherche des origines, à l'heure d'internet et des réseaux sociaux » créée en 2016, destinée aux adhérents EFA, **une nouvelle conférence** a été construite par l'équipe, en lien avec deux associations départementales.

Par ailleurs, les membres de la commission Origines ont renforcé leurs compétences, en assistant, pour certains d'entre eux, au séminaire de travail des correspondants AFA des conseils départementaux portant sur l'accès aux origines personnelles de même qu'au webinaire du SSI sur la recherche des origines et à l'événement en ligne proposé par le Bureau permanent de la Conférence de La Haye pour célébrer le trentième anniversaire de la CLH sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, centré sur la recherche des origines et les outils de prévention des pratiques illicites.

Les demandes de particuliers arrivent par mail à la fédération. Le nombre de celles qui portent sur la recherche des origines continue à augmenter : 29 demandes (20 en 2022). Elles émanent de personnes adoptées mais aussi parfois de familles adoptives (2) ou biologiques (3). Elles concernent aussi bien l'adoption nationale (10) qu'internationale (19 personnes nées dans 15 pays différents). Les personnes adoptées demandeuses sont âgées de 18 à 85 ans. Un entretien téléphonique est parfois proposé pour décrypter la demande ou obtenir des précisions.

Les questions témoignent souvent des difficultés que rencontrent les personnes adoptées lorsqu'elles entament une démarche de recherche de leurs origines. Elles se trouvent seules face à leurs questionnements et ce d'autant que nombre d'entre elles n'ont pas le soutien de leurs parents, que ce soit parce que la relation est tendue ou de leur fait, parce qu'elles considèrent que c'est une démarche personnelle. Parmi ces personnes, certaines s'interrogent sur la légalité de leur procédure d'adoption, d'autres ont découvert tardivement ou soupçonnent qu'elles ont été adoptées, éventuellement recherchent un membre de leur fratrie d'origine ; d'autres encore souhaitent faire part de leur témoignage.

EFA oriente systématiquement vers les structures existantes (MAI, CNAOP, conseils départementaux, OAA, AFA, SSI, associations de personnes adoptées) et préconise un accompagnement même si le plus fréquemment celui-ci relèvera de solutions privées (associations ou psychologues libéraux) faute de généralisation d'un accompagnement institutionnel. Face à ces demandes qui se multiplient, la création d'un service public et central d'accompagnement à la recherche des origines, quel que soit le lieu de naissance, est nécessaire.

AXE 2 - ENFANCE DÉLAISSÉE

EFA se positionne comme un mouvement défenseur des droits des enfants délaissés en particulier :
Le droit pour tout enfant de grandir dans une famille pour tenir compte de son besoin d'être soutenu par des parents pour s'épanouir, même au-delà de sa majorité.
L'obligation de rechercher, dans les meilleurs délais possibles, des solutions pérennes et adaptées pour tous les enfants délaissés et confiés à l'ASE.

Depuis 1981, date de sa création, le service Enfants en recherche de famille, ERF, qui cherche des familles pour des enfants dont l'avenir est incertain, est le fer de lance d'EFA en matière d'enfance délaissée. Pour autant, l'adoption n'étant pas une solution qui convient à tous les enfants, EFA mène également d'autres actions en faveur des enfants dénués de famille.

ENFANTS EN RECHERCHE DE FAMILLE

[Enfants en recherche de famille](#) est un service géré par la fédération EFA⁵. Ce service travaille en lien avec les services départementaux, pour les enfants pupilles de l'État dont les caractéristiques rendent l'adoption complexe, recherchant pour eux des candidats agréés en capacité de les adopter.

La **réorganisation du dispositif** engagée en 2020 et 2021 a commencé à porter ses fruits en 2022, tendance largement confirmée en 2023.

Si certains chiffres continuent à être stables, en particulier le nombre de sollicitations du service par les départements, le nombre d'enfants adoptés avec l'aide d'ERF a augmenté par rapport à 2022. Il en est de même pour le nombre de nouveaux postulants inscrits au fichier ERF, dont certains ont adopté un ou des enfants pupilles dans l'année en dehors d'ERF. Par ailleurs, le constat de 2022 se confirme : les services s'appuyant sur une analyse des besoins réalisée conjointement avec ERF parviennent à trouver des postulants par eux-mêmes.

Durant l'année, 29 départements ont sollicité ERF, certains à plusieurs reprises (44 sollicitations concernant 47 enfants, dont 3 fratries), ce travail ayant débouché sur 16 adoptions. L'expression des demandes est variable, allant d'une simple note de synthèse à un véritable partenariat dans la co-construction de l'appréhension des besoins de l'enfant et du projet parental adapté, en passant par un besoin de guidance parentale (1 en 2023). Les profils d'enfants pour lesquels ERF a été sollicité sont des profils « lourds » de type (poly)handicaps, retard global, (risques de) retard mental, traits autistiques, cumul de problèmes médicaux et de blessures affectives, qui, au-delà d'un indispensable éclairage, peuvent nécessiter une analyse approfondie du dossier médical (proposée dans 10 cas, réalisée pour 8 enfants en 2023). Un tel constat donne à penser que le travail des CESSEC produit ses effets. Un autre point est à noter, l'**allongement de la durée de mise en œuvre des projets de vie** et, de plus en plus souvent, des professionnels qui ré-interpellent ERF pour un même enfant, dont le projet n'a pas encore trouvé d'issue, remarque à mettre en lien avec la complexité des profils d'enfants nouvellement pupilles et la faiblesse des dispositifs départementaux de l'adoption.

Un rapprochement avec la mission Adoption nationale de l'Agence française de l'adoption a été engagé par ERF en 2023, afin de partager des expériences, des outils et envisager des modalités de collaboration, voire à terme de mutualiser des moyens sur certaines thématiques (analyse des besoins médicaux, accompagnement des postulants). Au cours de l'année, 10 situations d'enfants ont été soumises à la fois à ERF et à l'AFA : quand l'AFA n'a pas pu identifier de dossiers postulants raccordables à l'enfant, pour une analyse poussée du dossier médical, ou parce que les postulants proposés par l'AFA

⁵ Il est à noter qu'en plus [des moyens qu'EFA lui consacre](#), ERF dispose pour son fonctionnement d'un soutien financier de la DGCS dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025.

n'étaient pas retenus par le département. Un dossier concernant des jumeaux a bénéficié d'une analyse médicale approfondie par ERF et de postulants identifiés par l'AFA.

Le dispositif ERF de recherche de parents fonctionne avec une équipe resserrée (7 référents) grâce à un **parcours en étapes** (information, réflexion, accompagnement). Ces accompagnements de postulants reposent sur de l'information générale, des échanges en groupes thématiques, des témoignages par des personnes ressources et des entretiens individuels (cf. [ci-dessous](#)).

Le resserrement du nombre d'interlocuteurs via les référents permet un réel gain de temps et d'efficacité pour la coordination ERF, à charge pour chaque référent régional d'animer son réseau de personnes ressources (21). De son côté, la coordination propose un soutien aux référents pour équiper les personnes ressources dans leur accompagnement des postulants.

Pour ce qui est du **bilan 2023 d'ERF**, on peut le résumer comme suit : 44 sollicitations d'ERF pour 47 enfants, dont 3 fratries, de la part de 29 départements, d'où 16 adoptions dont 2 fratries, avec les constats suivants :

- les enfants, pour lesquels ERF est sollicité, sont très majoritairement devenus pupilles suite à un délaissement parental ;
- le nombre d'enfants présentant un cumul de problèmes médicaux et des blessures affectives et la difficulté d'identifier des projets parentaux correspondants, notamment ouverts aux difficultés motrices, s'accroissent ;
- la durée de mise en œuvre des projets de vie s'allonge (situations complexes, manque chronique de moyens humains dans certains services départementaux).

La référence médicale reste une activité centrale et indispensable au travail d'ERF : 8 dossiers médicaux complets ont été étudiés.

En ce qui concerne **les candidats à l'adoption**, ils sont préparés sur la base d'un **parcours en trois étapes**.

Étape 1 : information, sous la forme de 11 sessions visio sur le thème « [Qui sont les enfants adoptables en France ?](#) », pour 463 familles + 4 sessions en présentiel, l'ensemble s'adressant à 255 participants venus de 8 départements différents⁶.

Étape 2 : temps de réflexion et de rencontre, sous la forme de 11 témoignages (en visio) pour 241 familles + 5 conférences en présentiel sur les enfants adoptables à besoins spécifiques pour 148 personnes + 10 ateliers pour 178 personnes (21 départements).

L'ensemble donne un total de 41 réunions collectives auxquelles s'ajoutent les entretiens individuels (129 entretiens pour 96 cellules familiales).

Étape 3 : accompagnement – 96 cellules familiales accompagnées (réparties sur 48 départements), 21 questionnaires remis et 13 projets parentaux inscrits.

L'ACTION EN DIRECTION DES PUPILLES DE L'ÉTAT

[La commission Adoption nationale](#) est composée de 11 personnes dont 4 administrateurs fédéraux. Elle s'est réunie une seule fois dans l'année : pour discuter de la pertinence de son existence. En effet, l'évolution de l'adoption a, entre autres conséquences, celle que les questions en principe traitées par cette commission se posent à présent à tous, y compris au sein des associations départementales. La poursuite du fonctionnement de la commission a cependant été actée, dans la double perspective suivante : jouer un rôle d'observatoire des questions sociétales et des problématiques récurrentes et poursuivre l'animation du réseau d'administrateurs engagés au sein d'un conseil de famille.

⁶ cf. [encart](#) Bilan 2023 des visioconférences « Qui sont les enfants adoptables en France ? »

Bilan 2023 des visioconférences « Qui sont les enfants adoptables en France ? »

Cette visioconférence, fruit de la période COVID, est proposée depuis 2021. Elle est ouverte à tous les postulants à l'adoption intéressés, adhérents ou non, détenant l'agrément ou en cours de réflexion.

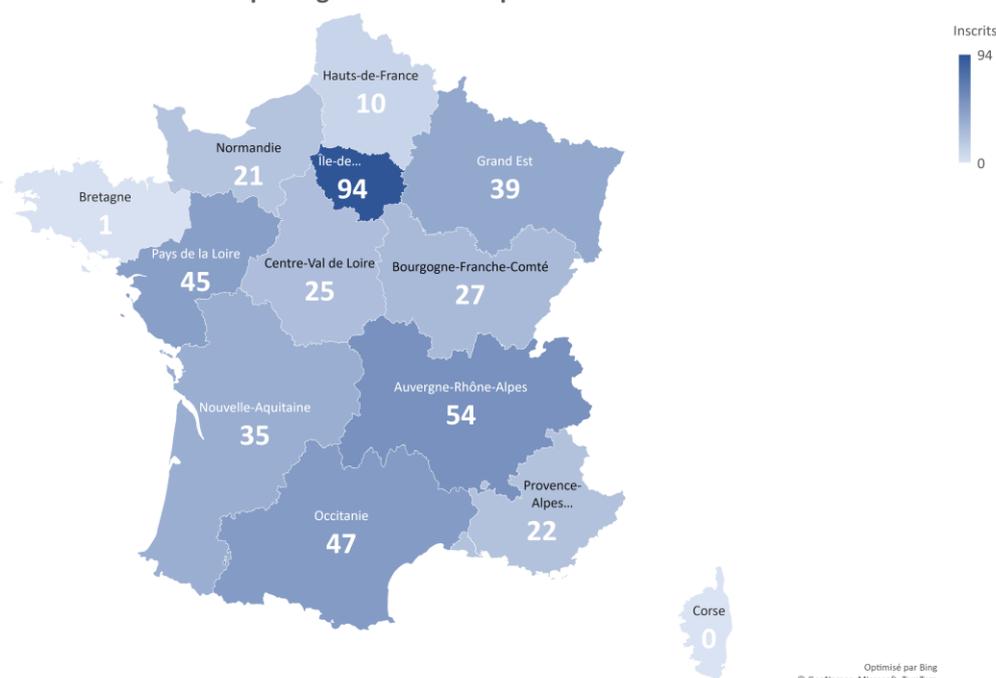
En 2023 : 11 dates (organisation mensuelle avec pause au mois d'août), 463 foyers inscrits répartis dans 71 départements, 83 % d'entre eux étant adhérents EFA.

Deux sessions ont été organisées pour les postulants vivant hors métropole. La session pour Mayotte et La Réunion a remporté un vif succès : 22 connexions issues de ces territoires auxquels s'est ajoutée une connexion correspondant à un groupe d'adhérent réunis dans une seule salle ; la session pour la Martinique, la Guyane et la Guadeloupe a été plus timide avec 8 connexions seulement.

31 administrateurs locaux, représentant 23 associations, ont également assisté à ces sessions afin de faire le lien avec les territoires et leurs manifestations. Tout ceci grâce à l'investissement d'une équipe de 11 administrateurs locaux et fédéraux.

Le 6 novembre, une visioconférence a été organisée pour les administrateurs des associations départementales afin de partager l'outil et de recruter. L'équipe accueillera trois administrateurs en 2024.

2023 - Nombre d'inscrits à la visioconférence
"Qui sont les enfants adoptables en France ?"
par région de la métropole



Concernant les décrets faisant suite à la réforme des conseils de famille, ils sont toujours attendus ; de ce fait, la journée 2023 des représentants au sein des conseil de famille, en principe réunion annuelle, a été différée.

Les actions de 2023 ont été les suivantes.

- Des temps de type « analyse de la pratique », dédiés aux représentants en conseil de famille : 5 sessions visio ont été proposées, toutes ont été complètes à 15 connexions.
- Une visio permettant d'échanger autour des pratiques professionnelles dans le cadre de l'accompagnement d'adoptions d'enfants à besoins spécifiques, qui a regroupé 19 personnes de 12

départements différents, ce qui a mis en évidence la disparité des pratiques d'un CD à l'autre et le caractère « à géométrie variable » de la notion d'enfants à besoins spécifiques.

- Une visio grand public a été animée par Marie-Laure Bouet-Simon sur le thème « Comment puis-je créer un lien pérenne avec un enfant, avec ou sans l'adoption ? ». Elle a donné lieu à 252 inscriptions, soit 210 connexions, issues de 59 départements.
- A été lancée une mise à jour des listes recensant les présidents, secrétaires et trésoriers ainsi que des personnes adhérentes à EFA siégeant en conseil de famille.
- Une nouvelle liste de discussion, avec charte d'utilisateur, a été créée ; dédiée aux membres EFA siégeant en conseil de famille, elle leur permet de communiquer en toute confidentialité.

AXE 3 - VISIBILITÉ ET CONSOLIDATION DU MOUVEMENT

EFA doit continuer à organiser des formations et des colloques.

Le mouvement doit s'efforcer d'accroître sa visibilité et renforcer sa communication.

Le mouvement doit intensifier les échanges au sein du réseau en favorisant les synergies, le partage de compétences et les complémentarités ainsi que le développement de la complémentarité entre la fédération et les AD.

Mise en œuvre d'une politique énergique de recherche de financement.

La fédération Enfance & Familles d'Adoption (EFA) rassemble, en France métropolitaine et en outre-mer, 89 associations départementales couvrant 93 départements. 5178 familles adhèrent au mouvement, candidats à l'adoption, adoptants ou adoptés. En 70 ans d'action au service de l'enfance délaissée, EFA reste le plus important mouvement de l'adoption en France.

EN INTERNE, LA CONSOLIDATION

Pour mener son action, l'association doit se donner les moyens d'assurer son fonctionnement et sa visibilité. Les questions de ressources humaines, ressources financières, montée en compétence, communication interne et externe, font partie des préoccupations d'EFA.

Le fonctionnement de l'association dépend largement de l'activité des bénévoles et ceux-ci peuvent s'appuyer sur [une équipe de salariés](#) qui assurent l'essentiel des fonctions support. En 2023, le fonctionnement de la fédération a été assuré par 7 salariés, représentant ensemble, en quasi continu sur l'année, 5,75 équivalents temps plein. Au-delà des missions spécifiques de chaque salarié(e) et de leur implication en soutien des différentes commissions et groupes de travail d'EFA, cette équipe permanente a également apporté son concours à la préparation et l'organisation d'un événement particulier : la journée des 70 ans d'EFA qui s'est tenue le 7 octobre au FIAP de Paris.

Par ailleurs, un plan de formation permettant d'accroître les compétences des membres de l'équipe a été mis en œuvre sur l'année et, s'agissant de l'organisation du travail au siège de la fédération, le premier accord sur le télétravail a été signé en juin. L'une des salariées présente à la fédération depuis 25 ans, étant partie en retraite au 1^{er} janvier 2024, certaines missions ont été redistribuées au sein de l'équipe salariée existante avec des ajustements des contrats de travail concernés.

L'**équipe de bénévoles** d'EFA est tout d'abord composée des treize membres élus du **conseil d'administration**, dont 6 composent le bureau. Le conseil d'administration est assisté du directeur et de 19 membres associés, l'ensemble de ces personnes composant le **comité fédéral**. Au cours de l'année, le conseil d'administration s'est réuni onze fois et le comité fédéral quatre fois. Le comité fédéral se déploie en plusieurs [équipes thématiques et commissions transversales](#), avec d'autres bénévoles, sollicités au titre de personnes ressources. Concernant les aspects juridiques de l'adoption, EFA s'appuie sur [un pôle dédié](#) constitué de membres des équipes fédérales et de personnes-ressources.

Les échanges qui ont lieu au sein de l'association EFA sont nombreux et divers. Selon leur objet, ils sont organisés par l'une ou l'autre des [équipes et commissions fédérales](#). Ainsi [l'équipe « Vie du mouvement »](#) anime le réseau des associations départementales (6 administrateurs, 5 membres du comité fédéral, le directeur et la coordinatrice de la vie associative) et organise la [journée des responsables départementaux](#) suivie de [l'assemblée générale](#). Les nouveaux administrateurs départementaux sont enregistrés dans un fichier qui compte plus de 1 200 personnes et sont inscrits sur [la liste LirEFA](#) et se voient offrir l'accès à [un site qui leur est réservé](#). La liste interne offre la possibilité

d'échanges directs entre les responsables d'AD ainsi qu'avec les équipes fédérales. La commission Vie du Mouvement anime également la formation des présidents nouvellement élus, et, en collaboration avec le trésorier, celle des nouveaux secrétaires et trésoriers. Elle assure aussi l'actualisation du [site privé](#). En lien avec le secrétariat, elle recueille les rapports d'activité des AD. Le travail sur les axes stratégiques 2024-2029, enclenché en 2022 avec le bilan de la période précédente, a continué en 2023.

Parmi les rencontres de l'année, **l'assemblée générale** est évidemment un moment essentiel. Elle regroupe l'ensemble des associations départementales, chacune d'elles étant représentée par un administrateur mandaté, membres d'honneur et personnes morales. L'assemblée générale statutaire d'EFA s'est déroulée en assemblée plénière le samedi 13 mai. Les AD présentes totalisaient 845 voix sur 104 (1 voix pour 5 adhérents), soit 80 % des voix (sur la base du nombre d'adhérents au 31/12/2022), plus qu'en 2022 (65 %).

En même temps que l'assemblée générale, la fédération EFA organise chaque année une **journée à l'intention des administrateurs départementaux**. L'occasion de s'informer, d'échanger sur de nouvelles idées, de partager et mutualiser les expériences et de faire de belles rencontres souvent soutenantes notamment entre AD voisines en difficulté. La JRD 2023 s'est tenue le samedi 13 mai après-midi, dans les mêmes lieux que l'AG. Les traditionnels ateliers portaient sur les axes stratégiques à venir pour le mouvement EFA. Deux objectifs : poser les bases de l'élaboration des futurs axes stratégiques d'EFA (entrée en application après l'AG 2024), en identifiant les éléments qui auront un impact sur le futur de notre mouvement ; constituer le tout premier moment d'expression des AD sur ce thème. Répartis dans quatre groupes en fonction de leur proximité régionale de manière à favoriser les coopérations interdépartementales ultérieures, les participants ont eu à réfléchir sur les éléments ayant, ou étant susceptibles d'avoir, un impact sur l'avenir d'EFA en distinguant les trois catégories suivantes : problématiques de société, champ de l'adoption et de l'enfance délaissée, organisation de l'association au niveau fédéral et départemental ; les résultats collectés ayant vocation à enrichir l'élaboration des axes stratégiques à venir.



Le 7 octobre, au FIAP, à Paris, ont été célébrés [les 70 ans d'EFA](#), fêtant à cette occasion le chemin parcouru en faveur de l'adoption.

Durant cette journée, convivialité et réflexion ont fonctionné de concert. La journée a été largement consacrée à l'échange et à la réflexion sur la situation actuelle et les enjeux à venir de l'adoption. Réflexion partagée au-delà du seul périmètre d'EFA puisque s'y sont joints des partenaires associatifs et institutionnels ainsi que des personnalités du champ de l'adoption et de la protection de l'enfance.

La journée a été organisée en deux temps : une matinée consacrée aux débats, à l'échange et à la réflexion puis, après le déjeuner pris en commun, une après-midi ludique et festive – ce qui n'exclut pas la réflexion...

Au programme de la matinée :

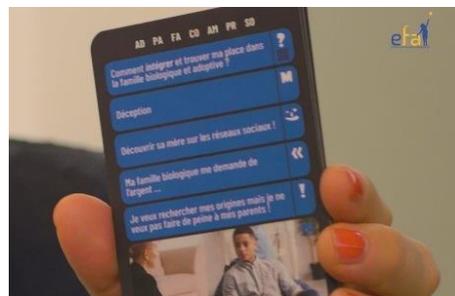
- [l'ouverture de la journée](#), par Anne Royal, présidente d'Enfance & Familles d'Adoption ;
- [une adresse de Marc Grivel](#), président d'Enfance & Familles d'Adoption de 1980 à 1987, lue par Christian Godde, secrétaire général à la même période ;
- l'intervention de Janice Peyré, présidente d'honneur d'Enfance & Familles d'Adoption, [« 1953-2023 : En attendant de passer le pont... »](#) ;
- une [table ronde](#), qui a réuni les personnes suivantes :
 - Julie Cadin, juriste, chargée de mission de défense des intérêts de l'enfant, conseil départemental de l'Eure ;
 - Charlotte Girault, directrice de l'AFA et directrice adjointe du GIP France Enfance Protégée ;

- Jimmy Messineo, juriste en droit de l'enfant et de la famille, coordinateur du service SSI-France ;
 - Céline Breysse, fondatrice du collectif des adoptés du Sri Lanka ;
 - Françoise Toletti, membre du comité fédéral et de l'équipe Accompagnement d'EFA.
- Les exposés ont été suivis d'échanges avec le public.

Au programme de l'après-midi :

- Une initiation au jeu A'dop a été proposée par Carlos Aguirre, président de VDA, et deux membres de l'association. La démonstration a donné lieu à d'intéressants échanges avec la salle.
- Spectacle de Bertrand Uzeel, « Adopte-moi si tu peux ! » a connu un franc succès.

L'humour décapant de Bertrand Uzeel a permis de terminer sur des éclats de rire une journée qui s'est avérée très revigorante⁷.



En dehors des occasions de se réunir, celles de communiquer ne manquent pas. **La communication interne** se fait surtout via internet, par divers canaux : lettres, courriers, listes de discussion, site privé.

La lettre « De nous à vous » (DNV) est rédigée chaque mois. C'est une lettre à usage interne, recensant les rendez-vous institutionnels assurés par des membres de la fédération ainsi que les réunions des différentes équipes nationales, récentes et à venir, en présentiel comme en visio. Elle est diffusée sur la liste [LirEFA](#) et ensuite archivée sur le site privé. **La liste LirEFA**, destinée aux membres actifs des associations départementales (366 inscrits), favorise la diffusion de l'information, qu'elle provienne des associations départementales ou de la fédération, et la mutualisation des pratiques. Elle peut permettre de répondre à des questions techniques ou juridiques, d'échanger des coordonnées ou des pratiques, d'annoncer des événements (1 145 messages échangés).

Le site privé est un lieu d'archivage des informations à l'usage des associations départementales et de la fédération auquel peuvent accéder les administrateurs. Il a reçu 2 384 visites en 2023 (-3 %) pour 9 551 pages consultées (+1 %). Une refonte de ce site a été entreprise dans le courant de l'année, elle devrait être finalisée en 2024.

En matière de financement, la fédération EFA s'appuie sur les contributions des associations départementales (22 € de prélèvement sur la cotisation annuelle de chaque adhérent à EFA, qui ont représenté 23 % des ressources en 2023), son activité éditoriale (17 %) et le produit des formations qu'elle assure (28 %). Les subventions qu'elle reçoit de l'UNAF, la CNAF, le FDVA et la DGCS représentent 28 % de ses ressources. Le reste est assuré par des ressources diverses et éventuellement ponctuelles.



Parmi celles-ci, on peut rappeler [la campagne de financement participatif](#) mise en place pour 100 jours en novembre 2022 sur la plateforme HelloAsso, dédiée à la finalisation de « l'opération Léa ». Cette campagne visait à obtenir une somme estimée à 4 000 €, nécessaire à l'envoi postal de livrets papier aux pupilles de l'État. Menée à bien à mi-campagne (31 décembre 2022), l'opération s'est cependant poursuivie, les sommes supplémentaires étant attribuées

à un projet en cours de conception, celui d'un autre livret, destiné aux assistants familiaux. Projet qui a su séduire puisqu'une somme supplémentaire de 2 100 € a été récoltée.

⁷ Pour un aperçu de la journée, un [clic...](#)



Vous donnez automatiquement vos gouttes au projet EFA - Enfance et Familles d'Adoption, merci 🌱

On peut également noter que, depuis plusieurs années, EFA bénéficie du partenariat de [Lilo.org](https://lilo.org), le moteur de recherche écologique et solidaire qui finance des projets sociaux et environnementaux, choisis par les internautes. En sélectionnant le projet « Accompagner l'adoption », on peut permettre à l'association d'enregistrer des « gouttes », destinées à être converties en euros. Partenariat peu rentable mais sympathique : en 2023, EFA a récupéré 322 €.

EFA, UN ACTEUR QUI COMPTE : LA VISIBILITÉ DU MOUVEMENT

L'association EFA est représentée dans certaines instances traitant de sujets liés à l'adoption et à l'enfance délaissée, ce qui témoigne de la reconnaissance de son activité en la matière, de même qu'elle est appelée à communiquer avec des représentants de la vie politique et institutionnelle, du fait des compétences qu'elle possède sur ces sujets.

La participation aux instances

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

EFA a siégé au **Conseil national de la protection de l'enfance** (CNPE) jusqu'au moment où le fonctionnement et la composition de ce conseil ont été revus⁸ en même temps qu'a été prévue la **réactivation d'un Conseil national de l'adoption** (CNA) dont les missions étaient assurées depuis 2016 par la commission Adoption du CNPE⁹.

CONSEIL NATIONAL DE L'ADOPTION

Le **Conseil national de l'adoption** traite de l'ensemble des sujets liés à l'adoption, il est chargé d'émettre des avis et de formuler toutes propositions utiles relatives à l'adoption, y compris l'adoption internationale, et, dans le cadre d'une consultation, sur les mesures législatives et réglementaires prises en ce domaine. Il poursuivra les travaux réalisés depuis 2016 par la Commission Adoption du CNPE. Placé auprès du ministre chargé de l'Enfance, le CNA est présidé par Monique Limon et compte 31 membres dont EFA. Sylvain Turgis est secrétaire général du CNA et du CNPE, ce qui permet de coordonner les actions des deux conseils. En décembre, une assistante a été embauchée par France Enfance Protégée pour seconder le secrétariat général des trois conseils.

L'installation du CNA et sa première séance plénière se sont déroulées le 11 mai en présence de Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'Enfance, qui est intervenue sur les défis des prochains mois en matière d'adoption : faciliter l'adoption des enfants à besoins spécifiques ; accompagner et préparer les candidats et les familles ; lever le voile sur les pratiques illicites en matière d'adoption internationale pour répondre aux demandes des personnes adoptées, des familles adoptives et de la société civile ; accès aux origines. Le conseil a procédé à l'élection du bureau où une large place a été donnée au collège associatif puisque **quatre membres d'associations y ont été élus dont EFA**. La MAI a présenté son rapport d'activité 2022. Le CNA s'est doté d'un règlement intérieur et a établi sa feuille de route jusqu'en 2025.

EFA a participé aux 4 séances plénières, aux 3 réunions de bureau du Conseil et à 2 groupes de travail (l'un sur le conseil de famille et l'autre sur l'adoption en Polynésie française). EFA a également apporté plusieurs contributions écrites (décrets relatifs au conseil de famille et aux OAA, droits sociaux des pupilles de l'État et des familles adoptives).

⁸ Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ; la composition et le fonctionnement du Conseil national de l'adoption ont été précisés par le décret n° 2022-1646 du 23 décembre 2022 ; ses membres ont été nommés par arrêté du 29 mars 2023.

⁹ Placé auprès du Premier ministre, le CNPE est présidé par Anne Devreese. EFA y a siégé jusqu'en mai et a participé à la séance plénière du 26 janvier.

Le conseil a rendu plusieurs avis sur des projets de décrets d'application de la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption, avis relatifs :

- à l'allongement et aux modalités de prise du congé d'adoption ;
- aux procédures d'autorisation et d'habilitation des OAA ;
- au conseil de famille des pupilles de l'État (avis commun avec le CNPE).

Un réel effort a été fait par les directions générales pour éviter les saisines en urgence et donner le temps aux instances de produire des avis circonstanciés sur les projets de texte.

Le CNA articule ses travaux avec ceux du CNPE. C'est ainsi qu'un courrier commun a été adressé à la secrétaire d'État chargée de l'Enfance en septembre pour demander la mise en œuvre d'un « plan Marshall » pour la protection de l'enfance et qu'une conférence de presse s'est tenue le 16 novembre pour alerter sur l'avenir de la protection de l'enfance et appeler à une mobilisation urgente des pouvoirs publics. Enfin, EFA a participé à la réunion de la commission ultra-marine du CNPE/CNA qui a pour objectif de connaître les préoccupations majeures des territoires ultra-marins en matière de protection de l'enfance et de s'intéresser à la déclinaison des politiques publiques dans ces territoires. EFA a fait état de ses préoccupations quant à la situation des pupilles de l'État et à l'application de la loi en matière de conseil de famille.



En application de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants et dans le cadre de la gouvernance nationale de la protection de l'enfance, **un nouveau groupement d'intérêt public « France Enfance Protégée »** a vu le jour. La convention constitutive du GIP a été approuvée par arrêté le 10 décembre 2022.

Le [GIP](#) doit exercer des missions d'appui à la conception et au pilotage des politiques de prévention et de protection de l'enfance, d'adoption nationale et internationale, et d'accès aux origines personnelles. Il gère les missions de l'AFA, du 119-SNATED, de l'ONPE, la base nationale des agréments et assure le secrétariat général du CNAOP ainsi que celui du CNA et du CNPE. Il doit notamment développer un centre de ressources chargé d'élaborer des outils et des référentiels à destination des professionnels pour harmoniser les pratiques et analyser les demandes émanant des personnes adoptées et des pupilles ou anciens pupilles de l'État qui recherchent leurs origines, les informer et les orienter vers les interlocuteurs compétents.

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2023, il associe l'État, avec des représentants des ministères concernés, et les départements à parité ainsi que des représentants du secteur associatif dont EFA. La première assemblée générale du GIP s'est déroulée le 5 janvier. Elle a approuvé la convention constitutive du GIP, son budget initial et son programme d'activités pour 2023, avec trois enjeux : poursuivre les missions existantes, être un centre de ressources pour les acteurs de la protection de l'enfance et l'animation de réseaux professionnels, être en appui des politiques publiques. L'AG a ensuite nommé les membres du conseil d'administration du collège des représentants des départements et collectivités compétentes en matière de protection de l'enfance ainsi que de celui des représentants des personnes morales de droit public ou privé, dont EFA fait partie. Enfin, le gouvernement a désigné Mme Geneviève Avenard, ancienne Défenseure des enfants, en qualité de personnalité qualifiée.

Le premier conseil d'administration, tenu dans la foulée, a porté à la présidence du GIP Florence Dabin, présidente du conseil départemental de Maine-et-Loire, vice-présidente des Départements de France et ex-présidente du GIPED. Pierre Stecker, ancien directeur de l'Enfance et de la Famille du département de Seine-Saint-Denis, a été nommé directeur général. Le conseil d'administration a ensuite désigné le bureau puis validé le programme d'activité et le budget général 2023.

En juillet, deux rencontres ont été proposées en visio par Mme Dabin. La première afin de faire connaître les attentes de chacune des associations. La seconde, proposée aux membres administrateurs du GIPFEP, avait pour objectif d'échanger sur les enjeux de l'adoption internationale et nationale. La MAI et l'AFA ont présenté leurs missions tandis que la DGCS est intervenue sur les

évolutions amenées par les lois de 2016 et 2022 sur l'adoption nationale et la préparation à l'agrément des candidats à l'adoption. France Enfance Protégée aura un rôle à jouer pour identifier les outils existants (AFA, associations) et créer de nouveaux outils à destination des conseils départementaux. EFA a également participé au séminaire de travail de France Enfance Protégée (AFA et CNAOP) sur l'adoption et l'accès aux origines personnelles (« Sur le chemin des origines », le 8 novembre).

Le 21 décembre s'est tenue l'assemblée générale de France Enfance Protégée. Après une allocution de la présidente, le directeur a fait un retour sur l'année 2023 en mettant l'accent sur les tâches de l'année écoulée, allant de la nécessité d'assurer la continuité des missions des organismes regroupés au sein du GIP tout en gérant la transition, à la mise en œuvre de nouvelles missions comme le renforcement du 119 et la plateforme de lutte contre la prostitution des mineurs. Après que chaque organisme du GIP a présenté un bref bilan de son activité, l'assemblée générale a ensuite adopté le projet stratégique et le budget 2024. Enfin, afin de valoriser et diffuser les pratiques inspirantes en prévention et protection de l'enfance, France Enfance Protégée a déployé un module de recueil de ces pratiques. **La pratique du service ERF**, qui promeut l'adoption et les projets de vie alternatifs pour les enfants pupilles cumulant les besoins spécifiques et/ou porteurs de handicaps, a été retenue par le comité de sélection.



Conseil national pour l'accès
aux origines personnelles

Placé auprès du ministre chargé des Affaires sociales, le **Conseil national pour l'accès aux origines personnelles** (CNAOP) est présidé par Huguette Mauss. Depuis sa création en 2002, EFA y représente les associations de familles adoptives.

EFA a participé aux trois réunions plénières du CNAOP ainsi qu'à un groupe de travail. Des questions juridiques et pratiques ont été débattues et des informations communiquées au fur et à mesure de l'état d'avancement de projets de loi ou de décrets ayant un impact sur le fonctionnement du Conseil (information de la parentèle en cas de maladie génétique, méthodes d'investigation du Conseil, intégration du CNAOP au GIP France Enfance Protégée...).

La communication institutionnelle

Deux rencontres ont eu lieu au **secrétariat d'État chargé de l'Enfance**. Dès le 6 janvier, EFA rencontrait la nouvelle conseillère « pilotage national des politiques de l'enfance » de la secrétaire d'État, l'objectif étant de présenter EFA et son service Enfants en recherche de famille. En fin d'année, le projet d'étude EFA sur l'impact des situations de pratiques illicites en adoption internationale sur le parcours de vie des familles adoptives a été présenté à Charlotte Caubel, accompagnée de sa conseillère. À cette occasion, les demandes d'EFA sur la scolarité des enfants adoptés, le problème du congé de représentation des représentants associatifs au conseil de famille des pupilles de l'État et l'accompagnement à la recherche des origines ont été réitérées.

En janvier, a également eu lieu une rencontre en visio avec l'adjointe au chef de bureau et la chargée de mission du Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence afin de connaître les lignes directrices des subventions **DGCS** pour 2023. Sur l'ensemble de l'année, des échanges avec des personnes de la DGCS ont régulièrement eu lieu lors des réunions du CNPE et du CNAOP ; par ailleurs les membres du Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence ont toujours été disponibles pour répondre aux questions portant sur l'adoption et le fonctionnement des conseils de famille dans l'attente de la parution des décrets.

En plus de ces rencontres, **des représentants d'EFA ont été auditionnés à deux reprises**. L'une des auditions a eu lieu dans le cadre de la **Mission d'inspection interministérielle relative aux pratiques illicites en matière d'adoption internationale**¹⁰. Le [rapport](#) de cette mission attendu pour le mois de mai a été présenté aux ministères, mais fin 2023 il n'avait toujours pas été rendu public.

La seconde audition a eu lieu au **Conseil économique, social et environnemental** (CESE) dans le cadre d'un **rapport sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle**. EFA a insisté sur la vulnérabilité

¹⁰ [Concernant cette audition, voir pages 20-21.](#)

affective caractéristique des enfants adoptés du fait de leur histoire. Le vécu traumatique ayant de forts retentissements sur les relations affectives, ces enfants se trouvent plus exposés aux fragilités relationnelles, affectives et sexuelles. Raison pour laquelle les accompagnements à la parentalité proposés par EFA abordent l'estime de soi et la vulnérabilité affective.



EFA, une association familiale

En tant que membre de l'**Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)** avec laquelle EFA a des contacts réguliers, EFA contribue à la Lettre des mouvements familiaux et participe aux réunions de la Conférence des Mouvements familiaux. Ainsi celle qui a porté sur le thème : « L'accompagnement des conflits dans un contexte de séparation » le 9 mars et l'assemblée générale de l'UNAF en juin, lors de laquelle a eu lieu une intervention EFA à la table ronde « Quelles actions conduites par votre mouvement auprès des couples dans les différentes étapes de la vie ? ».



Une session de travail a réuni les deux associations en janvier en vue de l'organisation d'une visioconférence sur les apports de la loi du 21 février 2022 et de ses décrets d'application à destination des représentants familiaux siégeant au sein des conseils de familles des pupilles de l'État et des commissions d'agrément. Cette visioconférence a été reportée en attente de la parution des décrets. Sur un autre sujet, celui de la scolarité, les référentes des deux mouvements ont échangé sur la scolarité des enfants adoptés et les pistes pour faire aboutir les demandes d'EFA à ce sujet.



La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) continue de soutenir les actions d'EFA dans le cadre des axes stratégiques 2018-2023. Les deux axes soutenus en 2023 restent les mêmes qu'en 2022 : 1. La structuration de l'offre de soutien à la parentalité et la coordination de son déploiement local ; 2. L'animation du réseau par la formation de ses membres et la création d'une synergie transversale pour accompagner les acteurs de terrain, qui comprend la formation des bénévoles, que ce soit sur la connaissance de l'adoption, les questions d'actualité ou leurs missions au sein de leur AD. Par ailleurs, EFA est également un relais permettant de diffuser aux familles les informations et droits les concernant ; sur le terrain, de nombreuses AD échangent et collaborent avec la CAF de leur département.

Les échanges avec les acteurs de l'adoption



Deux rencontres ont eu lieu à **la mission de l'adoption internationale (MAI)**. L'une afin d'échanger sur les critères utilisés par la MAI pour décider de l'éligibilité au financement des projets, ce

en vue d'une demande de subvention. L'autre pour présenter le projet d'étude EFA/FNEPE sur l'impact des situations de pratiques illicites en adoption internationale dans le parcours de vie des familles adoptives.



Une rencontre à l'**Agence française de l'adoption (AFA)** a permis d'échanger sur ERF et l'activité de l'AFA en appui

aux départements pour l'accompagnement et la recherche de candidats à l'adoption nationale en vue d'amorcer un travail en complémentarité entre les deux structures. Lors d'une autre rencontre, le projet d'accompagnement à la recherche des origines en Colombie, Mis Raices, a été présenté à EFA.

Par ailleurs, EFA a maintenu ses relations avec les autres acteurs associatifs de l'adoption ou de la protection de l'enfance. Ainsi un **colloque inter associatif** (EFA, FFOAA, MASF, VDA et FNADEPAPE) s'est tenu en novembre à la Cour de cassation. Il était consacré à l'évolution de la filiation adoptive à l'occasion du **centenaire de la loi française du 19 juin 1923 ayant autorisé l'adoption des mineurs**.

La communication en direction des adhérents, des professionnels et du grand public

La communication en direction des adhérents, des professionnels, et du grand public passe par plusieurs canaux : revue, événements, newsletter, sites, forum, réseaux sociaux, ces différents médias permettant de cibler l'ensemble des publics.

Publiée par EFA depuis 1969, la revue trimestrielle **Accueil** est la **seule publication francophone portant sur l'adoption**, connue au-delà de nos frontières dans le monde de l'adoption. Son comité de rédaction est composé de 5 bénévoles, issus de l'équipe fédérale et des associations départementales, et d'une secrétaire de rédaction salariée.



Sa publication est trimestrielle et revêt la forme d'un dossier. En fonction des thématiques, des professionnels, membres d'EFA ou extérieurs au mouvement, et des responsables associatifs sont sollicités pour leur expertise et leurs compétences. S'ajoutent aux entretiens, réflexions, de nombreux témoignages de familles et d'adoptés. Est ainsi proposé un éclairage aussi complet que possible sur les questions concernant l'adoption et ses évolutions, la famille, l'éducation, en alternant les thématiques et en variant les contributions et perspectives. *Accueil* se doit de donner une image dynamique de la présence de l'adoption dans la société, de ses enjeux et apports pour l'enfance délaissée, mais aussi de répondre aux besoins et aux questionnements des postulants, des familles et des personnes adoptées.



Les abonnements au tarif « adhérent » sont en baisse malgré des relances régulières pour inciter les associations départementales à faire la promotion de la revue (-6,5 % sur la décennie écoulée). En 2023, le nombre d'abonnements à ce tarif s'est élevé à 3 524 (-9,3 % en 2023). En plus d'apporter un complément, les ventes sur le site internet témoignent de l'intérêt de la revue : les abonnements qui y sont souscrits sont au nombre de 93 et 853 numéros y ont été vendus.

Ainsi, le numéro publié en octobre 2022, [un numéro hors-série entièrement consacré aux enfants adoptables en France](#), est resté en tête des ventes en 2023 après avoir déjà été le plus vendu de l'année précédente malgré sa parution tardive.

Lien indispensable avec les associations départementales et les adhérents, *Accueil* est également un vecteur de communication important vers l'extérieur pour promouvoir l'éthique, les missions et les actions d'EFA mais aussi les réalités de la parentalité adoptive en donnant toute leur place aux témoignages des adhérents. Une présentation attractive [sur le site public](#), l'annonce de chaque parution sur Facebook et Instagram, parfois relayée par les associations départementales, ainsi que le paiement en ligne favorisent la vente au numéro.

De même que la revue *Accueil* s'adresse, entre autres publics, à des professionnels de l'enfance, l'association organise aussi **des événements** à leur intention. En 2023, ont eu lieu :

- une formation en distanciel, sur « Le droit de l'enfant pris en charge à avoir un parrain / marraine / mentor », organisée par l'UNAPP (Union nationale des acteurs du parrainage de proximité) avec EFA ; une trentaine de participants pour une question qui ne suscite l'intérêt que depuis peu de temps ;
- un webinaire posant la question : « Comment puis-je créer un lien pérenne avec un enfant, avec ou sans l'adoption ? », 210 connexions pour 59 départements ;
- une journée professionnelle organisée sur le thème « [L'adoption des enfants grands : parlons-en et agissons !](#) », en visioconférence, 121 connexions ; une présentation de 2 heures avait précédé, le 26/09/23 ; toutes deux proposées en replay (332 personnes) ;
- un webinaire sur : « Conseil de famille des pupilles de l'État : qui fait quoi ? », 272 participants.

Ces conférences ont été suivies par un public composé de professionnels de l'enfance, personnels des services Adoption et acteurs associatifs.

Concernant **la communication en ligne**, elle se fait principalement à travers [le site EFA](#), dont certaines annonces sont relayées sur les réseaux sociaux.

EFA Qui sommes-nous ?

- La fédération EFA
- Les associations départementales
- Accompagner les familles
- Enfants en Recherche de Famille
- Les activités EFA
- EFA prend position
- Actualités de l'adoption
- Colloques & congrès
- Les formations EFA
- Contacteur EFA

Enfance & Familles d'Adoption

Enfance & Familles d'Adoption (EFA) est une fédération de 92 associations départementales, regroupant près de 6 000 familles adoptives et adoptés majeurs. Les objectifs de l'association sont de préparer et guider les candidats à l'adoption, de soutenir les adoptants dans leur parentalité et les adoptés dans leurs interrogations, de proposer des formations aux professionnels, et de fournir des informations sur l'adoption. **EFA ne confie pas d'enfants à l'adoption.**

FAITES UN DON A EFA

Pour que les enfants restent au cœur de notre action, pour défendre une philosophie, une éthique de l'adoption et garantir notre indépendance, pour soutenir et développer de nouveaux projets et faire entendre la voix des enfants adoptés et des familles adoptives auprès des institutions, votre aide est précieuse et essentielle !

Toutes les informations EFA
Les actualités de l'adoption
EFA prend position
Les associations départementales
La newsletter EFA

La revue Accueil
La ligne nationale d'écoute
Les formations EFA
La boutique EFA
Faire un don à EFA

01.40.05.57.79
ligne d'écoute nationale EFA

Le site EFA est la vitrine de l'association. Il constitue la plus importante source d'informations en ligne sur l'adoption, incontournable pour les familles, les candidats à l'adoption, les adoptés et les professionnels, en France et dans les autres pays francophones. Il offre un fonds documentaire riche et informe régulièrement des [actualités](#) et des [prises de position du mouvement](#).

En 2023, on compte plus de 600 000 pages vues (280 000 visiteurs) ; [59 articles y ont été publiés, portant sur l'actualité de l'adoption](#) : situation dans les pays étrangers, intervention vis-à-vis des institutionnels, mise en avant des formations destinées aux adoptants et aux professionnels de la santé et de l'adoption, mais également prises de position de la fédération Enfance & Familles d'Adoption. Parmi tous ces articles, on peut citer : celui qui présente l'étude exclusive que Kantar a réalisée sur « [L'adoption, mesure de protection de l'enfance](#) », celui qui fournit le lien vers le replay du colloque sur « [L'évolution de la filiation adoptive](#) » ou encore celui qui porte sur « [L'étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale](#) ».

Sans surprise, ce sont cependant les articles portant sur les démarches d'adoption ([dossier](#), [agrément](#), [jugement](#), [adoption en France](#), [adoption à l'international](#), etc.) qui concentrent la moitié des consultations du site. Avec [la boutique EFA en ligne](#), qui a permis de réaliser 449 commandes totalisant 1075 produits vendus en particulier la [revue Accueil](#) (hors abonnements) ainsi que des [dons en ligne](#).

Le site EFA est complété d'[un forum public](#), qui permet de poser des questions. Ce forum est libre à la lecture ; on doit s'y inscrire pour y écrire et échanger. Sa fréquentation est en baisse, liée sans doute à la fois à la perte de vitesse du mode « forum » et à la baisse des adoptions. En 16 ans et demi d'existence, 19 761 messages ont été postés, soit une moyenne d'un peu moins de 3,3 par jour.

Le forum est subdivisé en neuf sections. Au-delà de la section « forum principal » pour des questions d'ordre général, on trouve quatre sections à destination des postulants, sur les thèmes habituels des forums consacrés à l'adoption : agrément, procédures d'adoption, pays d'origine, et enfants à besoins spécifiques ; deux sections d'échanges post-adoption : « Témoignages » et « au quotidien » ; une section « Annonces » où les antennes départementales et la fédération peuvent informer ; et une section « Journalistes – étudiants ».

Les profils des membres sont très diversifiés. Une majorité des inscrits sont des postulants en début de parcours mais on y trouve aussi des parents en difficulté relationnelle avec leur enfant, des adoptés qui viennent confier leur propre ressenti, plus rarement des familles d'accueil. Un petit noyau de participants réguliers se mobilise spontanément pour répondre aux questions, fournir des informations, soutenir moralement. La modération est assurée par quatre bénévoles qui répondent aux questions et réagissent en cas de dérive. Elle a eu à faire face cette année à une vague de spam, notamment d'origine étrangère (en langue russe ou anglaise), difficile à enrayer et qui peut faire fuir des participants potentiels. Le récent renfort d'une personne qualifiée devrait permettre de trouver des solutions techniques à ce problème.

Sur les **réseaux sociaux**, EFA gère une page [Facebook](#), [un compte Instagram](#) et [un compte X](#), visant ainsi à toucher des publics variés.

En 2023, la page [Facebook](#) compte **8910** abonnés soit une augmentation de **31 %** par rapport à l'année précédente, elle a une portée de 355 324 vues (25 %) pour une moyenne de 10 publications par mois : « coups de cœur » et « coups de gueule », présentation d'initiatives intéressantes, liens vers le site public, relais des événements organisés par les associations départementales et des partenaires. Espace de convivialité, la page permet les commentaires, auxquels l'équipe d'animation de la page apporte des réponses si nécessaire. La messagerie de la page permet de prendre contact avec EFA, que ce soit pour des renseignements sur l'adoption, la recherche des origines ou des questions diverses auxquelles sont apportées des réponses personnalisées. En juillet 2023, un compte [Instagram](#) (@enfancefamillesadoption) a été créé, qui transmet les publications Facebook (80 publications et 195 followers.) Par ailleurs, 180 tweets ont été publiés sur [X](#) (320 abonnés).

EFA a **de nombreux contacts avec des médias**, qui peuvent solliciter régulièrement l'association à l'aide d'une adresse dédiée.

KANTAR

En 2023, EFA a bénéficié d'une offre de l'entreprise **Kantar Insights France**, un institut de données et d'études qui a proposé de mener [une étude sur la manière dont est perçue l'adoption en France](#). Les résultats de cette étude ont été publiés le 20 novembre, à l'occasion de

la **Journée Mondiale de l'Enfance**. L'entreprise a interrogé 1000 personnes vivant en France, âgées de 18 ans ou plus et constituant un panel national représentatif, afin de recueillir leurs perceptions sur l'adoption d'enfants. Cette étude inédite sur l'adoption a révélé les 4 principaux enseignements suivants :

- l'adoption est un sujet grand public,
- dont les perceptions se situent entre idéalisme et réalisme,
- et qui génère encore de nombreuses idées reçues ou datées,
- d'où la nécessité d'être bien accompagné quand on envisage d'adopter un enfant.

Comme chaque année, EFA a reçu [des sollicitations de la part des médias, presse écrite, radio, télévision](#). On décompte 18 sollicitations de journalistes (presse écrite, radio, TV), à la recherche d'un apport en réflexion, chiffres, documents, sur l'adoption nationale, l'adoption internationale et ses dérivés – cette année particulièrement, à la suite à l'étude historique de l'université d'Angers – l'accouchement sous le secret, les maternités tardives, l'adoption par des personnes issues de l'immigration, ou bien pour rédiger des articles de vulgarisation sur le processus adoptif. Parmi ces contacts, 13 ont débouché sur des interventions ou des participations d'EFA à des émissions de radio¹¹.

EFA, ORGANISME DE FORMATION

La fédération Enfance & Familles d'Adoption (EFA) est un **organisme de formation déclaré** auprès de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) sous le numéro 11 75 35 176 75. **EFA Formation** est le service d'EFA qui est dédié aux formations externes et internes. Son fonctionnement nécessite le travail d'une responsable à temps plein et d'une comptable à tiers de temps. Par ailleurs, la commission Formation, composée de 6 bénévoles, tous administrateurs, et 2 salariés (le directeur et la responsable formation) se réunit tous les mois.

EFA Formation s'adapte aux évolutions du contexte de l'adoption pour proposer chaque année une offre de formation répondant aux questionnements et difficultés des professionnels. Les formations sont organisées en petits groupes dans les locaux de la fédération EFA ou réalisées in situ à la demande des institutions. Ces formations couvrent les différents aspects : administratifs, juridiques, médicaux, psychologiques et sociologiques, adoption nationale et internationale. Elles sont assurées par une équipe de formateurs professionnels et peuvent être prises en charge au titre de la formation professionnelle continue. EFA répond notamment aux demandes des services adoption des conseils départementaux, des organismes autorisés pour l'adoption et des associations.

Après une année de préparation collective, EFA a atteint son objectif lors de l'audit initial du 28 août 2023. **EFA est désormais un organisme de formation certifié Qualiopi.**

Pour répondre aux critères de qualité de la certification Qualiopi, il a été nécessaire de repenser et de réorganiser certains aspects de l'activité formation, comme : la mise en place de contrats-cadre de sous-traitance, la mise à jour des documents et site internet (logo), l'instauration d'une veille, la formalisation des suivis individuels et collectifs des participants aux formations, celle du recueil d'avis, l'identification et la mise en place d'indicateurs chiffrés représentatifs de l'activité, d'outils de suivi de l'amélioration continue...

En matière de **formations professionnelles**, 2023 a été l'année de l'attente et de projets non aboutis.

L'attente, parce que les décrets d'application de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants n'ont pas vu le jour en 2023 comme espéré. En conséquence, l'appel d'offre de la Direction générale de la Cohésion sociale (DGCS) relatif à la formation des conseils de famille faisant suite à cette loi n'a pas été diffusé. L'attente qui en a découlé a eu des conséquences sur l'activité du service. Ainsi le taux de participation aux formations externes catalogue¹² a-t-il été faible. Certaines formations n'ont pu être ouvertes à cause d'un nombre insuffisant de participants (donc d'un seuil de rentabilité négatif) et celles qui ont été réalisées ont attiré peu de participants. Par ailleurs, l'année a été celle des projets non aboutis : plusieurs conseils départementaux ont sollicité **EFA Formation** sans donner suite (4 demandes purement informatives et 5 demandes de devis).

Cette année n'aura donc pas été à la hauteur des espérances fondées sur le service Formation, tant pour des raisons conjoncturelles (attente liée au contexte réglementaire) que structurelles (réorganisation et obtention de la certification). Pour ce qui est du premier type de raisons, on peut

¹¹ Cf. [annexe 3](#)

¹² Pour les différents types de formation, cf. [annexe 4, tableau sur l'organisation des formations](#)

raisonnablement penser que les obstacles vont se lever à brève échéance. Concernant le deuxième registre de causes, l'investissement fourni durant ces derniers mois devrait porter ses fruits à partir de l'année à venir et permettre aux activités de formation d'abonder de manière plus soutenue les ressources d'EFA.

Récapitulatif de l'activité 2023

Formation professionnelle (FCE + FEX)	Formation externe (FCE + FEX + FPP)	Formation interne (FIP + FIR)
ACTIVITÉS RÉALISÉES		
12 formations	17 formations	7 formations
144 participants	245 participants	81 participants
41 jours	70 jours	17 jours
251 heures	336 heures	83 heures

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

- 1 – [Bilan de la ligne d'écoute de la fédération EFA](#)
- 2 – [Interventions et réunions institutionnelles 2023](#)
- 3 – [Interventions de l'équipe fédérale dans les associations départementales](#)
- 4 – [Interventions dans les médias](#)
- 5 – [EFA Formation](#)

ANNEXE 1 – BILAN CHIFFRÉ DE LA LIGNE D'ÉCOUTE NATIONALE EFA

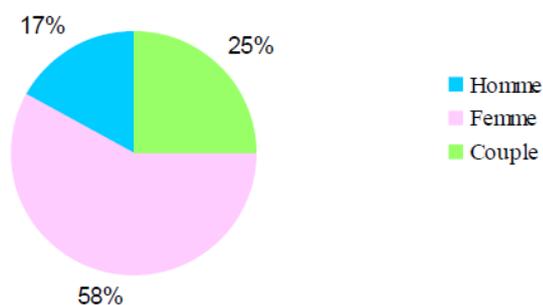
9 écoutantes
 72 permanences
 dont 12 sans appel
 144 appels
 venant de 42 départements
 1 supervision de l'équipe
 en visio le 14/02/23

GÉNÉRALITÉS

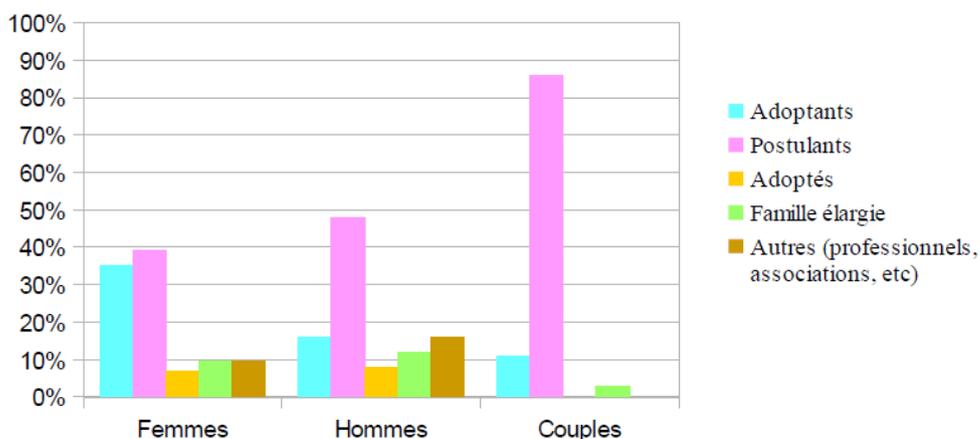
Durée moyenne des appels
23 mn
 (De 3 à 90 mn)

Âge moyen des appelants
 (lorsque connu)
41 ans

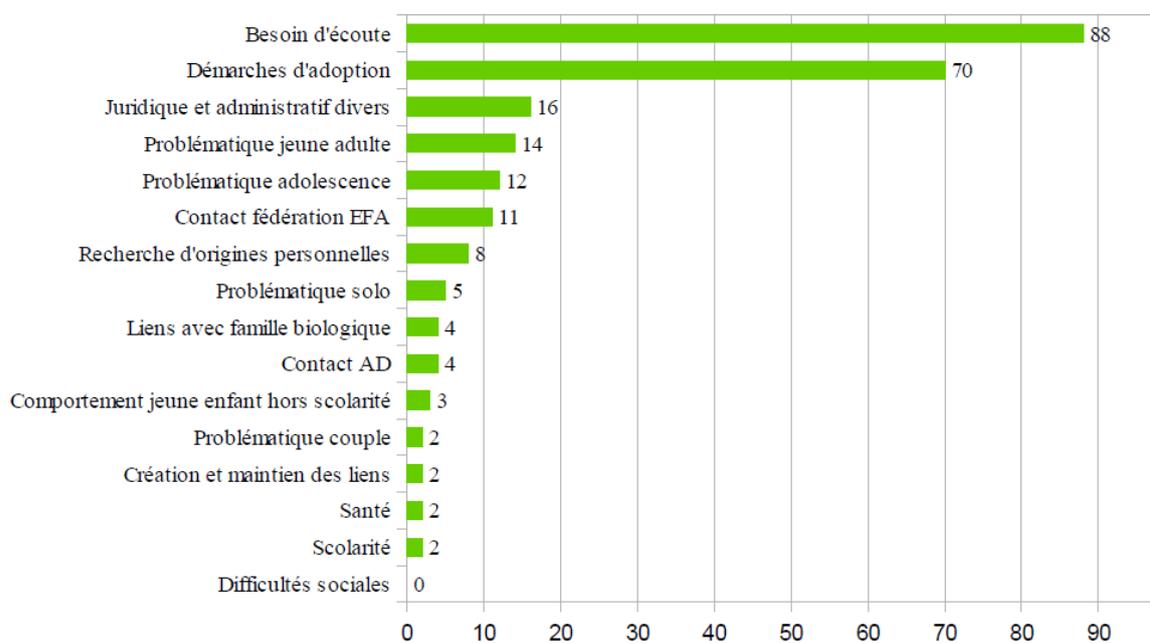
Qui appelle la Ligne d'écoute nationale EFA?



Appelants : quels liens avec l'adoption ?

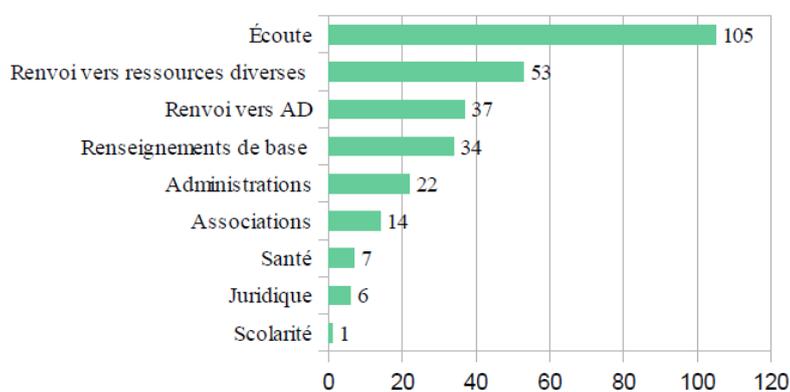


Motifs (par nombre d'appels)



Nombre moyen de motifs par appel : **1,69**

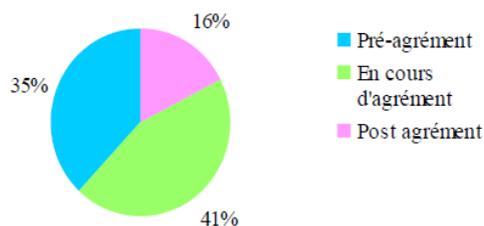
Types de réponse (par nombre d'appels)



Nombre moyen de réponses par appel : **1,9**

POSTULANTS

Postulants : à quel stade de procédure ?



51%
des appels

Durée moyenne
des appels
18 mn

Démarches d'adoption	Nombre	Détails	Nombre	Pays
Basique : comment adopter ?	17			
Procédures d'agrément en cours	29	Équipe d'investigation	8	
		Rapports	7	
		Notice	2	
		Refus	5	
		Autres	7	
Adoption en France	9	Enfant du conjoint	4	
		Divers	5	
Adoption internationale	11	sans lien de parenté	6	Dont Tunisie, Vanuatu, Maroc (kafala), Togo
		Enfant du conjoint	2	Italie, Madagascar
		Intrafamiliale	3	Afrique, Comores, Sénégal

ADOPTANTS

Par des familles de 39 enfants adoptés et 5 enfants biologiques.
 Âge moyen des enfants adoptés concernés : 17,5 ans (5 à 43 ans)
 57% des appels concernent des problématiques d'adolescents ou de jeunes adultes : violence, rejet, vols, décrochage scolaire,...
 13,5% concernent des recherches d'origines personnelles.

26%
des appels

Durée
moyenne
des appels
35 mn

ADOPTÉS

8 appels
 • 6 femmes, âge moyen 37 ans (31 à 44 ans)
 • 2 hommes, âge moyen 38,5 ans (32 à 45 ans)
 Particulier en 2023 : 4 des appelants ont écrit un livre sur leur histoire

6%
des appels

Durée
moyenne
des appels
30 mn

FAMILLE ELARGIE, ENTOURAGE

12 appels, dont deux femmes pour évoquer des relations de type incestueux avec la famille biologique.

8%
des appels

Durée
moyenne
des appels
36 mn

ANNEXE 2 - INTERVENTIONS ET RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES

Janvier 2023

5 janvier : 1^{ère} assemblée générale du **GIP France Enfance Protégée**

Approbation de la convention constitutive du GIP, de son budget initial et de son programme d'activité pour 2023. Nomination des membres du conseil d'administration du collège des représentants des départements et collectivités compétentes en matière de protection de l'enfance ainsi que de celui des représentants des personnes morales de droit public ou privé, dont EFA fait partie. Désignation de Mme Geneviève Avenard, ancienne Défenseuse des enfants, en qualité de personnalité qualifiée.

Représentants EFA : Anne Royal accompagnée d'Alain Fontaine

5 janvier : 1^{er} conseil d'administration du **GIP France Enfance Protégée**. Mme Florence Dabin est élue présidente du GIP France Enfance Protégée. M. Pierre Stecker est nommé directeur général du GIP. Le conseil d'administration a désigné le bureau et validé le programme d'activité et le budget général 2023 du GIP.

Représentantes EFA : Myriam Mony (en visio) et Anne Royal

6 janvier : rendez-vous au **secrétariat d'État chargé de l'Enfance**. Prise de contact avec Mme Berne, conseillère au cabinet de Mme Caubel. Présentation des activités d'EFA et ERF.

Représentants EFA : Anne Royal accompagnée d'Alain Fontaine

11 janvier : rencontre avec l'**UNAF** en visio (Isabelle Saunier, administratrice, et David Pioli)

Projet relatif à l'organisation de visioconférences sur les apports de la loi du 21 février 2022 et de ses décrets d'application à destination de nos représentants familiaux siégeant au sein des CFPE et commissions d'agrément.

Représentante EFA : Anne Royal

24 janvier : webinaire du **SSI** sur son action auprès des mineurs non accompagnés

Représentantes EFA : Anne Royal, Anne-Marie Dussol

25 janvier : rencontre en visio avec Mme Neliaz (adjoite au chef de bureau) et Mme Bilici (chargée de mission) du **bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence à la DGCS**

L'objectif de cette rencontre, à l'initiative d'EFA, était d'obtenir des précisions sur les lignes directrices des subventions DGCS pour 2023 afin d'orienter la demande de financement pour ERF.

Représentants EFA : Karine Nivelais, Sandrine Dekens, Alain Fontaine

25 janvier : cérémonie des vœux de Charlotte Caubel, **secrétaire d'État** auprès de la Première ministre, **chargée de l'Enfance**

Représentante EFA : Marie-Hélène Delorme

26 janvier : assemblée plénière du **CNPE**

Représentant EFA : Jacques Vaugelade

27 janvier : rencontre avec la **MAI** (M. Rolland-Piègue, Mme Recher, M. Cheradame). Échanges sur les critères d'éligibilité de financement de projets de la MAI en vue d'une demande de subvention.

Représentants EFA : Anne Royal, Brigitte Meaume, Alain Fontaine

31 janvier : rencontre avec l'**AFA** en visio (Mme Caroline Bouchet, Mme Amandine Crépeau, le Dr Gérard Garnier, et Mme Liliana Mingita, psychologue). Échanges sur ERF et l'activité de l'AFA en appui aux départements pour l'accompagnement et la recherche de candidats à l'adoption nationale en vue d'amorcer un travail en complémentarité entre les deux structures.

Représentants EFA : Anne Royal, Geneviève Miral, Alain Fontaine

Février 2023

10 février : rendez-vous (en visio) avec les inspecteurs généraux des Affaires sociales, de la Justice et des Affaires étrangères chargés d'une **mission relative aux pratiques illicites en matière d'adoption internationale**. Les représentantes EFA ont fait part de leur analyse des causes de ces pratiques et insisté sur les multiples alertes d'EFA aux autorités, alertes qui n'ont pas toujours été suivies d'effet. Des propositions en matière d'accompagnement à la recherche des origines des personnes adoptées à l'étranger ont également été présentées.

Représentantes EFA : Anne Royal, Myriam Mony et Nathalie Parent

Mars 2023

2 et 3 mars : **colloque Polonium** à Tours « **Adoption et protection de l'enfant, regard comparé franco-polonais** ». Colloque organisé dans le cadre du programme de recherche PHC (Partenariat Hubert Curien) Polonium 2022-2023, Université de Tours et Université de Łódź.

Intervenantes EFA : Nathalie Parent sur le rôle du conseil de famille en France et Anne Royal sur l'accompagnement post-adoption

7 mars : **GIP France Enfance Protégée**. Rencontre entre les associations membres en préparation du CA du 10 mars.

Représentante EFA : Myriam Mony

9 mars : **UNAF**. Conférence des mouvements familiaux sur le thème : « L'accompagnement des conflits dans un contexte de séparation » (en visio)

Représentante EFA : Mathilde Rabut

10 mars : conseil d'administration du **GIP France Enfance Protégée**

Représentante EFA : Myriam Mony

17 mars : groupes de travail et séance plénière du **CNAOP**

Représentante EFA : Anne Royal

Mai 2023

11 mai : installation et première séance plénière du **CNA**.

Représentante EFA : Anne Royal

23 mai : rencontre visio **ERF** avec la fondation **IRES** (Espagne, Catalogne). Premiers contacts et échanges avec le service spécialisé dans l'adoption d'enfants à besoins spécifiques de la fondation IRES en Catalogne espagnole. Si le contexte juridique et administratif est différent de celui de la France, les enfants pour lesquels IRES travaille ressemblent en tous points aux enfants pupilles à besoins spécifiques.

Représentants ERF : Sandrine Dekens, Geneviève Miral et Odile Baubin

30 mai : webinaire du **SSI** sur la recherche des origines.

Participant EFA : Anne Royal

31 mai : événement en ligne proposé par le bureau permanent de la **Conférence de La Haye (HCCH)** à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Participants EFA : Janny Farrell, Geneviève Grangeas, Myriam Mony, Nathalie Parent, Anne Royal

Juin 2023

1er juin : rendez-vous de travail **AFA-ERF**

Représentantes EFA : Sandrine Dekens, Geneviève Miral, Karine Nivelais

9 juin : bureau du **CNA** (visio). Élaboration de la feuille de route pour 2023-2025.

Représentant EFA : Sébastien Testa-Le Mintier

17 et 18 juin : assemblée générale de l'**UNAF**, à Angers. Intervention de Sébastien Testa-Le Mintier (EFA) lors de la première table-ronde : « Quelles actions conduites par votre mouvement auprès des couples dans les différentes étapes de la vie ? »

20 et 21 juin : colloque international organisé à l'université d'Angers, sur « [Un siècle d'adoption des enfants en France 1923-2023](#) ».

Représentantes EFA : Brigitte Meaume, Myriam Mony, Anne Royal

22 juin : séance plénière du **CNA**. Validation du règlement intérieur et de la feuille de route 2023-2025.

Représentante EFA : Anne Royal

23 juin : séance plénière du **CNAOP**

Représentante EFA : Anne Royal

Juillet 2023

5 juillet : rencontre en visio entre Mme Dabin, présidente de **France Enfance Protégée**, M. Stecker, directeur général, Mmes Girault et Blain, directrices adjointes, et les associations qui composent le GIP.

Représentante EFA : Anne Royal

12 juillet : visio proposée aux membres administrateurs du GIP **France Enfance Protégée**, afin d'échanger avec Mme Dabin sur les enjeux de l'adoption internationale et nationale.

Représentantes EFA : Anne Royal, Myriam Mony

Août 2023

29 août : entretien avec Patricia Humann, coordinatrice du pôle École, Petite Enfance et Jeunesse pour l'**UNAF**. Échange sur la scolarité des enfants adoptés et la prochaine rencontre de l'**UNAF** avec le nouveau ministre de l'Éducation nationale.

Représentante EFA : Marie-Hélène Delorme

Septembre 2023

8 septembre : bureau du **CNA** et groupe de travail commun avec le **CNPE** sur le projet de décret conseil de famille

Représentants EFA : Anne Royal et Sébastien Testa-Le Mintier

14 septembre : groupe de travail du **CNA** sur l'adoption en Polynésie française

Représentant EFA : Sébastien Testa-Le Mintier

19 septembre : projection en avant-première du documentaire « **Un silence si bruyant** », réalisé par Anastasia Mikova qui lève le voile sur la réalité de l'inceste. Ce documentaire est [visible en replay sur 6play](#).

Représentante EFA : Myriam Mony

26 septembre : projection en avant-première du téléfilm réalisé par Clément Michel « **Les yeux grands fermés** » sur la question de l'inceste et des violences sexuelles faites aux enfants

Représentante EFA : Odile Baubin

26 septembre : rencontre de **rentrée des associations**, organisée par le secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et du Service national universel à la Cité internationale universitaire de Paris.

Représentant EFA : Alain Fontaine

Octobre 2023

6 octobre : séance plénière du **CNA**. Échange autour du prochain guide de bonnes pratiques actualisé des conseils de famille. [Interpellation de la secrétaire d'État à l'Enfance par le CNA, le CNPE et le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse \(COJ\) sur la situation difficile de la protection de l'enfance](#).

Représentants EFA : Anne Royal et Sébastien Testa-Le Mintier

- 11 octobre : entretien (visio) avec Cécile Gondard-Lalanne et Evanne Jeanne-Rose, rapporteurs de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du **Conseil économique, social et environnemental** (CESE) saisie d'un rapport et avis sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVARS).
Représentants EFA : Myriam Mony et Sébastien Testa-Le Mintier
- 12 octobre : rencontre (visio) avec Charlotte Caubel et sa conseillère, Pauline Berne. Présentation du projet d'étude EFA-FNEPE sur l'impact des situations de pratiques illicites en adoption internationale dans le parcours de vie des familles adoptives. Demandes d'EFA sur la scolarité des enfants adoptés, sur le congé de représentation des représentants associatifs au conseil de famille des pupilles de l'État et sur l'accompagnement à la recherche des origines.
Représentantes EFA : Myriam Mony et Anne Royal
- 16 octobre : rencontre avec Étienne Rolland-Piègue (**MAI**)
Présentation du projet d'étude EFA-FNEPE en vue d'un financement.
Représentantes EFA : Brigitte Meaume et Myriam Mony
- 24 octobre : rencontre (visio) avec Manuela Baudoin de l'**AFA** pour une présentation du projet d'accompagnement à la recherche des origines en Colombie, Mis Raices.
Représente EFA : Anne Royal

Novembre 2023

- 8 novembre : « Sur le chemin des origines », séminaire de travail de **France Enfance Protégée** (AFA et CNAOP) sur l'adoption et l'accès aux origines personnelles
Représentantes EFA : Myriam Mony, Catherine Poirson-Chevalier
- 9 novembre : [un colloque consacré à l'évolution de la filiation adoptive](#) à l'occasion du **centenaire de la loi française du 19 juin 1923 ayant autorisé l'adoption des mineurs** a eu lieu à la Cour de cassation avec les associations EFA, FFOAA, MASF, VDA et FNADEPAPE.
Intervenante EFA : Myriam Mony ; intervenante sollicitée par le groupe de préparation : Janice Peyré ; représentantes EFA : Janny Farrell, Anne Royal
- 13 novembre : intervention à l'**École nationale de la magistrature (ENM)**. Dans le cadre d'une session de formation continue sur l'adoption. Présentation de l'association EFA, des positions qu'elle défend et de son rôle dans le paysage national et international.
Intervenante EFA : Anne Royal
- 15 novembre : conseil d'administration de **France Enfance Protégée**
Représentante EFA : Myriam Mony
- 17 novembre : réunion de bureau du **CNA**
Représentante EFA : Anne Royal
- 22 novembre : [La Protection de l'enfance à l'horizon 2030-2035](#). Présentation de la démarche prospective engagée dans le champ de la Protection de l'enfance par un groupe inter-associatif qui s'est fait accompagner par le centre d'analyse Futuribles.
Représentante EFA : Brigitte Meaume

Décembre 2023

- 6 décembre : réunion de la commission ultra-marine du **CNPE/CNA**. Identification des préoccupations majeures des territoires ultra-marins en matière de protection de l'enfance, leurs problématiques communes aussi bien que leur hétérogénéité, et déclinaison des politiques publiques dans ces territoires. Cette première séance a permis à EFA de présenter ses préoccupations, principalement la situation des pupilles de l'État et l'application de la loi en matière de conseil de famille dans ces territoires.
Représentantes EFA : Nathalie Parent et Anne Royal
- 14 décembre : réunion plénière du **CNA**
Représentante EFA : Anne Royal

19 décembre : réunion plénière du **CNAOP**

Représentante EFA : Anne Royal

19 décembre : rencontre avec des représentants de l'**ONPE**. Rencontre en visioconférence avec Anne Oui, chargée de mission à l'ONPE, et Cannelle Campanella, chargée d'études, afin de connaître les conditions à remplir pour le financement des projets d'étude. Le projet EFA-FNEPE sur « L'impact des pratiques illicites en adoption internationale dans le parcours de vie des familles » n'entre pas dans les critères de l'ONPE.

Représentantes EFA : Myriam Mony, Brigitte Meaume, avec Béatrice Bayo pour la FNEPE

21 décembre : conseil d'administration et assemblée générale de **France Enfance Protégée**

Représentante EFA : Anne Royal

ANNEXE 3 - INTERVENTIONS DES ÉQUIPES FÉDÉRALES DANS LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

Conférences

Janvier 2023

17 janvier : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Geneviève Grangeas et Émilie Lauvergeat (visio)

Février 2023

11 février : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Geneviève Miral et Cécile Poncet (visio)

Mars 2023

4 mars : « Ciel mes enfants adoptent ! », Nathalie Parent, EFA37

16 mars : « Comment répondre aux questions de nos enfants ? », Anne Royal, EFA72

24 mars : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Danielle Lagarde et Christelle Lagaé (visio)

26 mars : « Familles par adoption, vivre sous le regard social », Françoise Toletti, EFA62

26 mars : « Comment répondre aux questions de nos enfants ? », Anne Royal, pour EFA12

Avril 2023

14 avril : « La santé de l'enfant adopté, à la lumière de son histoire », Odile Baubin, EFA67

14 avril : « Familles par adoption, vivre sous le regard social », Anne Royal, EFA68

29 avril : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Karine Nivelais et Aurélie Sabatier (visio)

Mai 2023

9 mai : « La scolarité des enfants adoptés », Marie-Hélène Delorme, Christine Judek, EFA09 (visio)

13 mai : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Diana Furniss et Laurence Gendarme (visio)

Juin 2023

2 juin : « Un enfant à besoins spécifiques : est-ce mon projet ? », Odile Baubin et Karine Nivelais, EFA78

4 juin : « L'adoption nationale et internationale en 2023 », Nathalie Parent, EFA03

9 juin : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Sylvie Sire et Henriette Jaeger, EFA62 et EFA59, en présentiel

13 juin : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Émilie Lauvergeat et Karine Nivelais (visio)

Juillet 2023

11 juillet : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Geneviève Grangeas et Danielle Lagarde (visio)

19 juillet : « Le parcours de l'enfant, pupille de l'État en protection de l'enfance », Karine Nivelais, EFA974

Septembre 2023

23 septembre : « Ciel mes enfants adoptent ! », Anne Royal, EFA91

23 septembre : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Danielle Lagarde et Aurélie Sabatier (visio)

Octobre 2023

13 octobre : « Un enfant à besoins spécifiques : est-ce mon projet ? », Odile Baubin, EFA82 et EFA09, Montauban

14 octobre : « La scolarité des enfants adoptés », Marie-Hélène Delorme et Christine Judek, EFA35

14 octobre : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Geneviève Grangeas et Cécile Poncet (visio)

15 octobre : « Les émotions, à quoi ça sert ? », Sylvine Venetz, EFA16

Novembre 2023

25 novembre : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Diana Furniss et Laurence Gendarme (visio)

Décembre 2023

2 décembre : « Un enfant à besoins spécifiques, qu'est-ce que c'est ? », Karine Nivelais, EFA35

3 décembre : « Ciel ! Mes enfants adoptent ! » Sylvine Venetz, EFA03

8 décembre : « La santé de l'enfant de l'enfant adopté à la lumière de son histoire », Odile Baubin, EFA43

10 décembre : « Ciel, mes enfants adoptent ! » Nathalie Parent, EFA83

14 décembre : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Karine Nivelais et Christelle Lagaé (visio)

Ateliers

Janvier 2023

22 janvier : Parcours construire une relation de confiance avec son enfant, « 2- Communiquer avec l'enfant de façon constructive et efficace », Françoise Toletti et Mathilde Rabut, EFA69

Février 2023

26 février : Parcours construire une relation de confiance avec son enfant, « 3- Devenir le gardien de l'harmonie familiale », Françoise Toletti et Mathilde Rabut pour EFA69

Avril 2023

1^{er} avril : Sensibilisation à la parentalité adoptive, Karine Nivelais, EFA14 et EFA50

15 avril : Parcours construire une relation de confiance avec son enfant, journée parentalité « 2- Communiquer avec son enfant de façon constructive », Françoise Toletti, EFA82

Juin 2023

3 juin : « Un enfant à besoins spécifiques : est-ce mon projet ? », Odile Baubin et Karine Nivelais, EFA78

Septembre 2023

16 septembre : « L'attente, un temps pour se préparer », Audyl de Courcelles, EFA50

Octobre 2023

13 octobre : élaboration en co-construction avec EFA31 d'un projet de rencontre sur la recherche des origines dans le département, en visio, Myriam Mony et Catherine Poirson-Chevalier

14 octobre : « Un enfant à besoins spécifiques : est-ce mon projet ? », Odile Baubin et Karine Nivelais, EFA82 et EFA09, Montauban

Novembre 2023

26 novembre : « S'adopter mutuellement », Sylvine Venetz et Karine Nivelais, EFA 25-70-90

Autres

10-17-19-24 janvier (4 soirées de 3h en visio) : Conseil de famille des pupilles de l'État, Nathalie Parent, EFA59

25 et 28 février : échanges en visio avec les AD autour de l'étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale

3 et 20 mars : échanges en visio avec les AD autour de l'étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale

8 mars : « Du repérage du délaissement à la mise en œuvre du projet de vie. Les places et rôles des acteurs institutionnels dans le parcours de l'enfant (ASE-Service de placement, Cessec, CFPE, Service adoption, ERF) », par Sandrine Dekens (visio)

25-26 mars 2023 : formation Conseil de famille, Nathalie Parent, EFA58

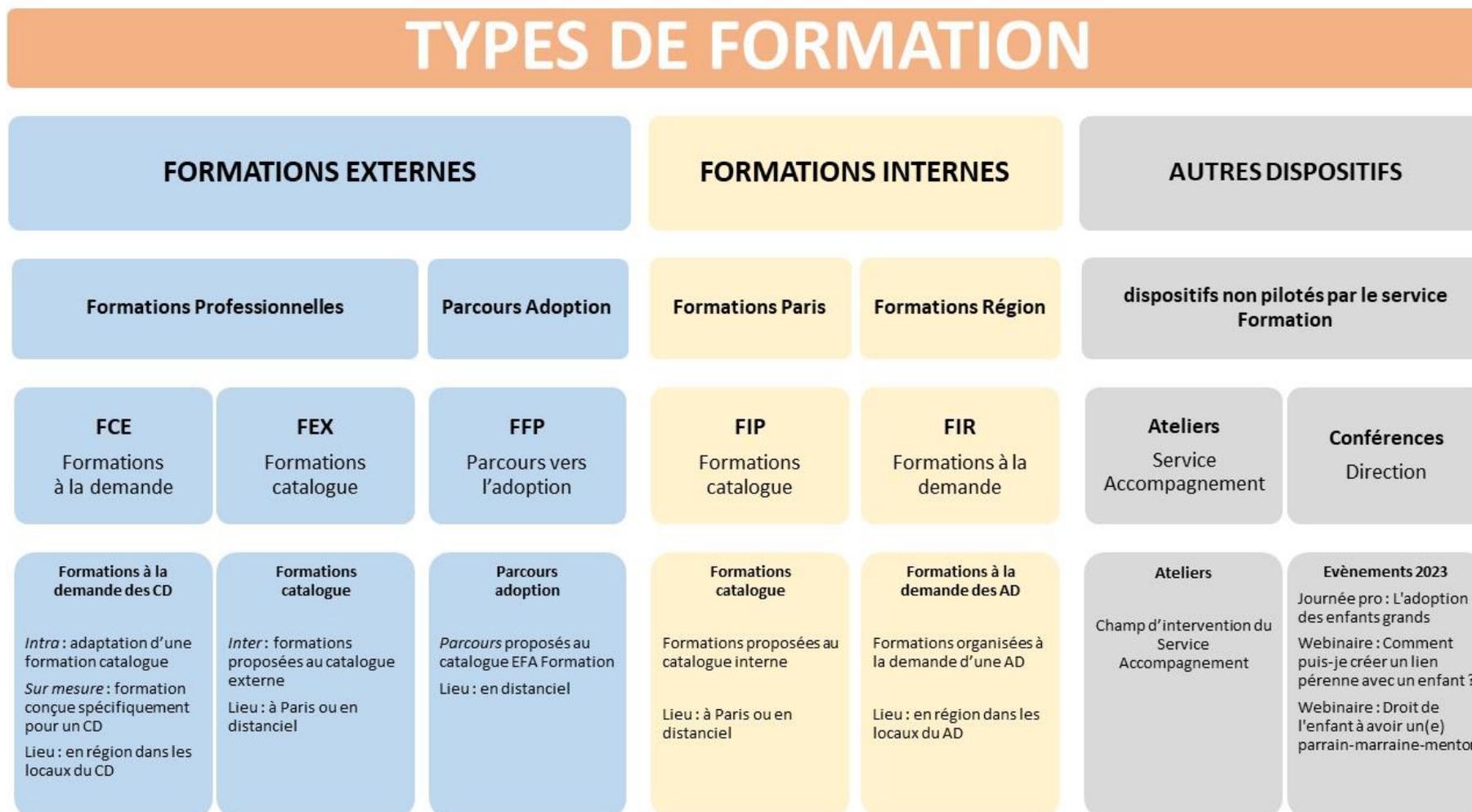
24 mars 2024 : formation des familles d'accompagnement, Anne Royal et Françoise Toletti, EFA92

ANNEXE 4 - INTERVENTIONS DANS LES MÉDIAS

Média	Date	Thème
Hello Asso	13/01/23	Mi-parcours de la campagne de financement participatif « Léa devient pupille de l'État » , communication sur la plate-forme et les réseaux sociaux.
Ouest-france.fr	14/02/23	Entretien Anne Royal avec Nicolas Guillas, journaliste à Ouest-France , ENTRETIEN. Adoption d'enfants étrangers : « Une déflagration pour de nombreuses personnes »
Le Figaro	21/02/23	Entretien Anne Royal avec une journaliste du Figaro
Hello Asso	06/03/23	Fin de la campagne de financement participatif « Léa devient pupille de l'État »
France 3 Pays de la Loire	01/04/23	Participation à l'émission de France 3 Pays de la Loire « Dimanche en politique » , Le scandale des adoptions à l'étranger : absence de consentement, corruption, documents falsifiés, des enfants adoptés dénoncent des dérives. Reportage suivi d'un débat avec la participation d'Emmanuelle Hébert de l'association RAIF, d'Yves Denéchère, professeur d'histoire contemporaine à l'université d'Angers, de Myriam Mony pour EFA.
France Bleu Paris	03/05/23	Émission Côté experts en Île-de-France « Les étapes de l'adoption », avec Anne Royal
<i>Ombres & Lumière</i> n° 253	05 et 06/23	Dossier « L'adoption, un choix courageux ? », interview de Sandrine Dekens « Veiller à la sécurité intérieure de l'enfant »
La Croix L'Hebdo	02/06/23	« Accouchement sous X, jusqu'à quand ? », article de Marie Boëton et Manon Chapelain. Avec une interview d'Anne Royal
Secret d'info sur France Inter	24/06/23	« Adoptions internationales : quand la recherche des origines devient un véritable business », reportage de Laetitia Cherel avec une interview de Nathalie Parent.
Site monenfant.com	01/09/23	Entretien avec Aurélie Chartier, journaliste pour le site monenfant.com, Anne Royal, Adoption : comment adopter un enfant ?
Revue <i>Réalités familiales</i>	24/11/23	« Le couple dans l'adoption, par Enfance & Familles d'adoption (EFA) », un article publié dans la revue <i>Réalités familiales</i> , n°142 portant sur Les couples aujourd'hui
EFA	28/11/23	Communiqué de presse à propos de l'étude sur l'adoption de Kantar Insights France pour EFA
Site parents.fr	28/11/23	Article : 77 % des Français ne rejettent pas l'idée d'adopter un enfant, selon une étude

ANNEXE 5 – EFA FORMATION

Organisation des formations



Catalogue des formations

Formations FEX (externe catalogue)	
Code formation	Intitulé
FEXAA	Attachement & Adoption
FEXEBS	L'adoption d'enfants à besoins spécifiques
FEXBA	Adoption simple, tiers durable et bénévole, parrainage
FEXCESSEC	Le statut de l'enfant confié
FEXPEA	Formation préalable en service Adoption
FEXTAN	Neurosciences et théorie de l'attachement

Parcours FPP	
Code formation	Intitulé
FFPFEL	Parcours vers l'adoption pour la famille élargie
PPPPARAD	Parcours vers l'adoption pour les postulants

Formations FIP (interne catalogue)	
Code formation	Intitulé
FIPB	Bienvenue à EFA
PIPNP	Nouveaux Présidents
FIPST	Secrétaires & Trésoriers
FIPCF	Conseil de Famille des Pupilles de l'État
PIPSCOL	Journée accompagnement et scolarité

Ateliers parentalité	
Code formation	Intitulé
POS0	Sensibilisation à la parentalité adoptive
POS1	L'attente, un temps pour se préparer
POS2	S'adopter mutuellement
POS3	Accueillir un enfant grand
POS4	Un enfant à besoins spécifiques : est-ce mon projet ?
PAR1	Mieux comprendre son adolescent
PAR2	Parcours « Construire une relation de confiance avec son enfant »
PAR2.1	Renforcer les bases de la sécurité affective en famille
PAR2.2	Communiquer avec l'enfant de façon constructive et efficace
PAR2.3	Devenir le gardien de l'harmonie familiale
PARENF	Ateliers « Parents Enfants »
PARENF1	Accueillir l'enfant
PARENF2	Le protéger et le structurer
PARENF3	Materner
PARENF4	Accompagner ses difficultés

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activité 2023 : la synthèse	3
Le mot de la présidente.....	11
Les grands axes d'Enfance & Familles d'Adoption.....	13
Sommaire	15
L'organisation des équipes fédérales au 31/12/2023.....	16
Axe 1 - Adoption	17
Accueil et accompagnement des candidats à l'adoption et des familles adoptantes.....	17
La ligne d'écoute nationale 2023	17
La scolarité, une préoccupation des postulants et des adoptants.....	18
Les aspects juridiques de l'adoption	18
L'adoption internationale	19
Du côté des adoptés, la question des origines.....	20
Axe 2 - Enfance délaissée	22
Enfants en recherche de famille.....	22
L'action en direction des pupilles de l'État.....	23
Axe 3 - Visibilité et consolidation du mouvement	26
En interne, la consolidation	26
EFA, un acteur qui compte : la visibilité du mouvement.....	29
EFA, organisme de formation.....	36
ANNEXES	38
Liste des annexes.....	38
Annexe 1 – Bilan chiffré de la ligne d'écoute nationale EFA	39
Annexe 2 - Interventions et réunions institutionnelles.....	42
Annexe 3 - Interventions des équipes fédérales dans les associations départementales	47
Annexe 4 - Interventions dans les médias.....	49
Annexe 5 – EFA Formation	50
Table des matières	52